

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVIII

LEVIS, MAI 1932

No. 5

UNE BRANCHE DE LA FAMILLE CARRIER

Le premier Carrier qui vint s'établir dans la Nouvelle-France, Jean Carrier, était originaire de Saint-Georges des Coteaux, évêché de Xaintes.

Saint-Georges des Coteaux, distant de six milles de la ville de Xaintes, fait aujourd'hui partie de la Charente-Inférieure. La population de cette communes est de 1200 à 1500 âmes.

L'église de cette commune est une des plus anciennes de la Charente-Inférieure puisqu'elle a été érigée au douzième siècle. Elle a été restaurée au quinzième siècle. Malgré ses longs siècles écoulés, elle est encore solide et conserve son imposant caractère d'architecture ancienne.

Jean Carrier, fils de Jean Carrier et de Jeanne Dодier, épousa à Québec, le 14 novembre 1670, Barbe Hallé, fille de Jean-Baptiste Hallé (on écrivait alors Hallay) et de Mathurine Vallet.

Jean Carrier décéda chez un de ses fils, et fut inhumé à Saint-Joseph de Lévis.

Sa veuve, Barbe Hallé, mourut à Saint-Joseph de Lévis le 18 juin 1696.

Le fait que les trois premiers enfants de Jean Carrier furent baptisés à Québec, et que le quatrième fut baptisé à Saint-Joseph de Lévis le 10 décembre 1682, indique qu'il s'établiit dans la seigneurie de Lauzon avant 1682.

Jean Carrier et Barbe Hallé eurent quatre enfants de leur mariage :

1. Ignace-Philippe né à Québec le 7 septembre 1671, marié à Périnne Grenet puis à Rosalie Duquet. Il décéda le 23 août 1765.

2. Marie-Anne née à Québec le 20 janvier 1674, mariée à Pierre Turgeon puis à Louis Lemieux.

3. Charles né à Québec le 26 décembre 1678, marié à Marie Gesseron. Il mourut le 27 septembre 1740.

4. Jean né à Saint-Joseph de Lévis le 10 décembre 1682, marié à Jeanne Samson.

Jean Carrier, le dernier des enfants de Jean Carrier et de Barbe Hallé, marié en 1707 à Jeanne Samson, mourut le 23 octobre 1758. Sa femme était décédée le 15 décembre 1749. Ils eurent neuf enfants tous nés à Saint-Joseph de Lévis.

1. Charles né le 6 et décédé le 11 juin 1708.

2. Marie-Jeanne née le 6 juillet 1709, mariée à Jean Charest.

3. Jean-Charles né le 19 août 1710, marié à Geneviève Huard, veuve de Joseph Allaire.

4. Jean marié à Louise Morin.

5. Marie-Anne mariée à Jean Surnommé.

6. Jacques-Charles né le 8 novembre 1713, marié à Catherine Huard.

7. Joseph né le 1er octobre 1718, marié à Madeleine Laroche.

8. Louis né le 11 septembre 1720, et décédé subitement le 21 février 1745.

9. Marie-Geneviève née le 9 janvier 1723, mariée à Michel Chamard.

Jean-Charles Carrier, le troisième enfant de Jean Carrier et de Jeanne Samson, né le 19 août 1710 et marié à Geneviève Huard, décéda le 28 octobre 1786. Il avait eu sept enfants :

1. Jean-Charles né le 31 mars 1744, marié à Angélique Bégin.

2. Ambroise né le 6 mars 1746.

3. Geneviève née le 13 mars 1750.

4. Jean-Baptiste né le 9 décembre 1752.

5. François né le 25 octobre 1754.
6. Marguerite née le 15 novembre 1756.
7. Véronique née le 15 août 1758.

Jean-Baptiste Carrier, le quatrième enfant de Jean-Charles Carrier et de Geneviève Huard, fut un des glorieux défenseurs du Canada en 1775. Il prit les armes contre les Bostonais, et combattit courageusement. Fait prisonnier, il resta six mois en captivité. Jean-Baptiste Carrier sut s'attirer la confiance de ses concitoyens qui l'élirent premier marguillier de la nouvelle paroisse de Saint-Henri de Lauzon. Il mourut chez son fils Joseph, à la Pointe-Lévy, le 11 mai 1837, à l'âge de 88 ans.

Il avait épousé, à Saint-Henri de Lauzon, le 8 juillet 1782, Marie-Anne Poiré, fille d'André Poiré et de défunte Marie-Marthe Asselin. Sa veuve lui survécut plusieurs années, et mourut le 9 janvier 1852. Elle était âgée de 92 ans.

Ils eurent sept enfants :

1. Jean-Baptiste né à Saint-Henri de Lauzon le 18 juillet 1785.
2. Marie-Anne née à Saint-Henri de Lauzon le 10 octobre 1786. Décédée le 28 février 1792.
3. Marie-Angélique née à Saint-Henri de Lauzon le 30 juillet 1789. Décédée à Sainte-Marie de la Beauce.
4. Marguerite née à Saint-Henri de Lauzon le 10 mai 1792. Décédée à Arthabaskaville le 10 mars 1889.
5. Marie-Geneviève née à Saint-Henri de Lauzon le 28 octobre 1793.
6. Marie-Marthe née à Saint-Henri de Lauzon le 2 juin 1796. Décédée au même endroit le 9 mai 1813, à l'âge de 18 ans.
7. Joseph né à Saint-Henri de Lauzon le 12 décembre 1800.

Jean-Baptiste Carrier, fils aîné de Jean-Baptiste Carrier et de Marie-Geneviève Poiré, né à Saint-Henri de Lauzon le 18 juillet 1785, épousa le 16 février 1805, à Saint-Henri de Lauzon, Geneviève Gendron, fille de défunt Joseph Gendron et de Geneviève Beaudoin. Geneviève Gendron mourut le 1er mai 1835.

Ils eurent dix enfants :

1. Marie-Geneviève née à Saint-Henri de Lauzon le 28 décembre 1805, décédée à l'âge de 89 ans, aïeule maternelle de M. J.-Cléophas Blouin, ancien député de Lévis.

2. Marie-Anne née à Saint-Henri de Lauzon le 21 septembre 1807, décédée à l'âge de 51 ans.

3. Jean-Baptiste né à Saint-Henri de Lauzon le 30 mai 1809.

4. Joseph-Benjamin né à Saint-Henri de Lauzon le 24 juillet 1811. Il se noya le 21 mai 1837, en traversant la rivière Etchemin, vis-à-vis le pont de Saint-Henri.

5. Louis né à Saint-Henri de Lauzon le 6 juillet 1813, décédé à l'âge de 85 ans.

6. Joseph né à Saint-Henri de Lauzon le 13 juin 1815. Décédé au même endroit le 3 décembre 1820.

7. Pierre né à Saint-Henri de Lauzon le 29 octobre 1817. Décédé au même endroit le 15 novembre 1820.

8. François-Romain né à Saint-Henri de Lauzon le 9 février 1820. Décédé le 10 novembre 1820.

9. Marie-Scholastique née à Saint-Henri de Lauzon le 15 octobre 1821.

10. Marie-Esther née à Saint-Henri de Lauzon le 19 novembre 1823. Décédée au même endroit le 22 mars 1827.

Jean-Baptiste Carrier, fils aîné de Jean-Baptiste Carrier et de Geneviève Gendron, fut le patriote qui dans l'automne de 1838 eut la bravoure et l'adresse de conduire les prisonniers Dodge et Theller de Québec à la frontière américaine.

Cet épisode des événements de 1837-38 a été raconté avec beaucoup de verve par le docteur Charles Deguise dans le *Journal de Québec*. M. L.-N. Carrier, le fils du patriote, a reproduit ce récit en entier dans son intéressant ouvrage, *Les événements de 1837-1838*.

M. Carrier décéda à Saint-Henri de Lauzon le 26 juin 1866.

Il avait épousé, le 11 septembre 1832, Ursule Patry, fille de feu Jean Patry et de défunte Madeleine Kemner dit Laflamme. Mme Carrier décéda chez son fils, M. Oné-

sime Carrier, à Lévis, le 13 janvier 1888. Elle fut inhumée le surlendemain dans l'église de Saint-Henri de Lauzon.

Un ami de la famille Carrier, feu M. Guillaume Amyot, député de Bellechasse, écrivait dans la *Justice*, à l'occasion de la mort de Mme Carrier :

“ On se souvient que la défunte était l'épouse de ce brave patriote Jean-Baptiste Carrier, qui a joué un rôle si important, en conduisant aux frontières, au milieu des plus grands dangers, les prisonniers Dodge et Theller, évadés de la citadelle, durant les événements à jamais mémorables de 1837-1838.

“ Cette page émouvante de notre histoire a été écrite, en termes palpitants d'intérêts, par un des fils de la défunte, M. L.-N. Carrier, registrateur de Lévis, qui, dans une brochure intitulée : *Les événements de 1837-1838*, publiée en 1877, a condensé une foule de renseignements qu'il avait recueillis de la bouche même des acteurs de cette grande épopée.

“ Jamais femme ne se montra plus patriote, plus brave et plus énergique. Pendant deux longs mois, un détachement de troupes anglaises et la police de Québec s'acharnèrent avec une rage infernale, à la poursuite de son mari, pour l'arrêter et lui faire subir le même sort qu'à Duquet, de Lorimier et leurs compagnons, nobles victimes immolées pour leur patriotisme. Mme Carrier, connue et vénérée de tous les patriotes de Québec, contribua pour une large part à sauver son mari, dont la tête avait été mise à prix.

“ La défunte laisse un souvenir impérissable de son patriotisme, de ses vertus vraiment chrétiennes et de sa charité. Elle était, dans toute l'acception du mot, la femme forte de l'Évangile, et elle emporte dans la tombe des regrets universels ”.

M. et Mme Jean-Baptiste Carrier avaient eu onze enfants, cinq garçons et six filles.

1. Marie-Ursule née à Saint-Henri de Lauzon le 22 octobre 1833. Décédée au même endroit le 1er septembre 1836.

2. Jean-Baptiste né à Saint-Henri de Lauzon le 30 mai 1835. Décédé au même endroit le 9 janvier 1861, à l'âge de 25 ans et 7 mois.

3. Marie-Aurélie née à Saint-Henri de Lauzon le 24 mai 1836. Décédée au même endroit le 17 septembre 1836.

4. Louis-Napoléon né à Saint-Henri de Lauzon le 19 août 1837. Ancien registrateur du comté de Lévis. Décédé le 18 juillet 1912.

5. Ursule-Clotilde née à Saint-Henri de Lauzon le 24 mai 1839. Décédée au même endroit le 30 décembre 1839.

6. Onésime-Polycarpe-Adrien né à Saint-Henri de Lauzon le 26 janvier 1841. Ancien député registrateur puis greffier de la ville de Lévis. Père du curé actuel de Notre-Dame de Lévis. Décédé le 10 novembre 1925.

7. Marie-Louise-Léophile née à Saint-Henri de Lauzon le 9 janvier 1843. Mariée, au même endroit, le 25 juin 1866, à Désiré Larue, notaire. Mme Larue est décédée à Saint-Gervais le 1er juillet 1907.

8. Joséphine-Leufroid-Gaudard né à Saint-Henri de Lauzon le 7 novembre 1849. Décédée au même endroit le 23 décembre 1849.

9. Joséphine-Zarila née à Saint-Henri de Lauzon le 17 mars 1844. Décédée au même endroit le 22 mars 1844.

10. Marie-Eulalie-Rébecca née à Saint-Henri de Lauzon le 10 avril 1852. Décédée au même endroit le 14 août 1852.

11. Joseph-Argila-Armand né à Saint-Henri de Lauzon le 20 avril 1854. Décédé au même endroit le 9 août 1854.

LES DISPARUS

Legris, l'hon. sénateur Joseph-Hormisdas — Né à la Rivière-du-Loup (en haut) le 7 mai 1850, de Antoine Legris et de Léocadie Béland. Député de Maskinongé à la Législature de 1888 à 1890, puis à Ottawa de 1891 à 1903. Sénateur de Repentigny le 10 février 1903. Décédé à Hull le 6 mars 1932. Cf. *l'Écho de Saint-Justin*, mars 1932.

LE PREMIER AQUEDUC A MONTREAL

Les notes que nous rassemblons ici proviennent des *Statuts du Canada, de Ville-Marie, or Sketches of Montreal, Past & Present* par Sandham, de *l'Histoire de la Corporation de Montréal* par J.-C. Lamothe et des Archives notariales. Parties de ces notes sont connues, d'autres sont inédites.

* * *

Le 8 avril 1801, se formait, à Montréal, une société industrielle qui projetait d'ériger un aqueduc et d'alimenter la ville d'eau potable.

Les promoteurs de l'entreprise avaient à leur tête Joseph Frobisher, magnat de la fourrure, marié à Charlotte Jobert. L'on sait que le nom de sa demeure "Beaver Hall" reste attaché à la route qui longeait son immeuble.

Les collègues du *bourgeois* Frobisher étaient John Gray, Daniel Sutherland, Thomas Schieffelin et Thomas Sewell.

Dans les affaires, la société portait deux noms en français et deux autres en anglais. Ainsi l'on disait en français: Compagnie des Eaux de Montréal et Compagnie des Propriétaires des Eaux de Montréal; puis, en anglais: Montreal Water Works et Company of Proprietors of the Montreal Water Works.

En vertu de sa constitution, elle obtenait le privilège exclusif de la distribution de l'eau dans la ville au moyen de tuyaux, pendant cinquante ans.

Le capital de la compagnie était fixé à \$40,000 mais comme il s'agissait d'une industrie d'utilité publique, qu'il y avait crainte que certains citoyens ne cherchassent à contrôler la Compagnie, en cas de succès, personne n'eut le permis de posséder plus de seize actions.

Dans la suite, si le capital primitif était jugé insuffisant, les associés avaient la faculté de le porter à \$60,000. Toutefois, de la somme additionnelle, nul ne pouvait acquérir plus de huit actions.

Nous n'appuierons pas sur ce détail, car le lecteur apercevra sans peine que, sous ce rapport, nos moeurs ont changé depuis un siècle.

D'après les plans des ingénieurs, la compagnie devait capter l'eau d'une source, près du mont Royal, puis amener cette eau à la ville dans des tuyaux de bois.

A cette époque, tous les travaux manuels s'exécutaient lentement et l'on avait calculé qu'il faudrait sept ans pour construire les bâtiments de l'aqueduc et poser les tuyaux ou conduits principaux.

* * *

Néanmoins, l'ouvrage se fit plus vite qu'on ne l'avait prévu car en 1805, la Compagnie des Eaux soumettait aux citoyens, des formules de contrats en français ou en anglais.

Par ces contrats, tous signés par le trésorier, Daniel Sutherland, la compagnie s'engageait à "conduire l'eau dans l'appartement" de chaque abonné, moyennant que celui-ci consentit à payer aux fournisseurs, environ \$7 par semestre; à n'utiliser l'eau que pour lui et sa famille; à ne pas en vendre, en dissiper, ni même en donner.

Soixante et trois de ces contrats sont dans le greffe du notaire Gray, déposé dans les archives du palais de justice et il nous est permis de relever les noms des premiers citoyens qui firent amener l'eau dans leur logis.

* * *

Sur le total, 35 des abonnés demeuraient rue Notre-Dame. Parmi eux sont le chirurgien J.-B. Hérigault; le notaire Pierre Lukin; l'arpenteur Louis Charland, inspecteur des chemins de Montréal; l'honorable John Richardson, membre de la Compagnie du Nord-Ouest; le tailleur à la mode, Benaiah Gibb; Alexander Henry, premier Anglais qui fit la traite dans l'Ouest; enfin le fameux peintre portraitiste, Louis Dulongpré.

Douze, rue Saint-Paul, notamment: l'honorable juge Isaac Ogden, les marchands Jos. Provan, J. Chapman, J. McDonald, etc.

Six, rue Saint-François-Xavier, dont le libraire James Brown.

Deux, rue Saint-Sulpice (alors S.-Joseph): l'instituteur Finlay Fisher et le financier Samuel Gerrard, l'un des fondateurs de la banque de Montréal.

Un, rue de l'Hôpital, Pierre Lambert.

Un, rue Bonaventure, Jean-Guillaume (J. W.) De Lisle, notaire, ancien greffier de la fabrique de Notre-Dame, etc. Mais comme cet abonné demeurait hors de la ville (près du marécage qui devint le marché à foin, puis le square Victoria) il dut faire le posage des tuyaux à ses frais.

L'adresse de six autres abonnés n'est pas indiquée. Si l'on s'en rapporte maintenant aux historiens Sandham et Lamothe, la compagnie des Eaux ne fit pas florès.

La source s'épuisait quand il faisait très chaud, ce qui mécontentait les abonnés; et les tuyaux de bois s'éventraient quand il faisait très froid, ce qui n'amusait pas les fournisseurs. Ceux-ci jugeant que l'entreprise rapportait des déficits plutôt que des bénéfices, on décida de vendre l'aqueduc au mois d'avril 1816.

* * *

Pas n'est besoin d'ajouter que plusieurs citadins avaient alors des puits sur leurs emplacements et que de nombreux *charrieux d'eau*, promenaient leurs tonnes de par les rues, débitant au seau le liquide provenant du fleuve Saint-Laurent.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Béchar, Auguste — Né à Longueuil le 18 février 1828 de Rémi Béchar, instituteur, et de Sophie Pinet, il fut lui-même instituteur, fonctionnaire civil, journaliste et publiciste. Décédé à Danville le 30 août 1893. Auteur de *Histoire de la Banque Nationale*, Québec, 1878; *Biographie de François Vézina, caissier de la Banque Nationale*, Québec, 1878; *L'honorable Pierre Garneau*, Québec, 1883; *L'honorable Joseph-G. Blanchet*, Québec, 1884; *Histoire de la paroisse de St-Augustin*, Québec, 1885; *Monsieur l'abbé François Pilote*, Québec, 1888; *L'honorable A.-W. Morin*, Québec, 1885; *Monographies, Gouverneurs, Intendants et évêques de Québec*, Québec, 1888; *L'ancien Québec*, Québec, 1890; *Histoire de l'île aux Grues*, Arthabaska, 1902; *Pages Canadiennes* (deuxième série) *La Gaspésie en 1888* — Québec, 1918.

UN CANADIEN A LA COUR DE BAVIERE EN 1820

Dans le *Bulletin* de février dernier, Mgr Forbes a bien voulu nous fournir sur la famille Lemaire Saint-Germain à laquelle il est apparenté, quelques précisions intéressantes tirées de ses études généalogiques personnelles. Nous ne pouvons que regretter qu'il se soit arrêté à la deuxième génération, c'est-à-dire aux enfants de Charles Lemaire, l'ancêtre Canadien de la famille. Aux précieux renseignements que nous apporte l'éminent archevêque d'Ottawa, je ne me permettrai de soumettre qu'une légère addition. De Charles, le deuxième enfant de Charles Lemaire et de Clémence Rapin, né vers 1711, Mgr Forbes nous dit lui-même qu'il ne sait pas ce qu'il est devenu. Son sort nous est révélé par la liste des congés de traite qu'a publiée M. Massicotte dans le *Rapport de l'Archiviste de Québec pour 1922-23* (p. 198) et où il est dit, à la date du 21 août 1739, que le sieur Hyacinthe Saint-Germain est autorisé à équiper un canot pour aller au poste de Péauguichias y chercher les effets de feu Charles Lemaire dit Saint-Germain, son frère.

Mais je me demande si Mgr Forbes, quoiqu'il ait étudié soigneusement la famille Saint-Germain, est au courant de l'histoire d'un certain Charles-Amable Lemaire Saint-Germain, frère précisément du Venant Saint-Germain dont a parlé M. Audet dans le *Bulletin* de janvier. Je me permets d'en douter, car cette histoire s'est déroulée fort loin du Canada et je ne dois moi-même qu'à un hasard de l'avoir connue.

Parmi les papiers personnels du financier Samuel Gerrard qui sont conservés à la Bibliothèque Saint-Sulpice, j'ai découvert toute une correspondance échangée de 1821 à 1824 entre lui et un nommé Joseph Jolly qui s'intitule et ne manque jamais de signer tout au long: pâtissier de la cour de Bavière.

Ce royal pâtissier avait épousé une fille de Canadien, Marianne Lemaire Saint-Germain, était devenu veuf et, au nom de la fille qui lui restait de son mariage, réclamait le paiement d'une somme d'argent due à cette dernière comme héritière du douaire de sa grand'mère hypothéqué sur une propriété sise dans Montréal et dont Samuel Gerrard était

devenu acquéreur. Il ne fallut pas moins de quatre ans au tenace pâtissier pour arriver à ses fins et encore n'y réussit-il qu'en mettant aux troussees des autorités impériales britanniques le ministre plénipotentiaire de la cour de Bavière auprès de la cour de Londres.

La première lettre que nous avons de Jolly est écrite de Munich le 7 février 1821 et adressée à son oncle, M. Venant Saint-Germain, domicilié à Repentigny, gouvernement de Montréal. Après avoir commencé par lui rappeler l'attachement qu'il a pour sa fille et qu'il a prouvé par l'offre faite dans sa dernière lettre du 29 octobre 1816 à son frère, Charles-Amable Saint-Germain, il le prie de faire payer à sa fille et lui faire parvenir en Bavière la somme qui lui est due sur le douaire de sa grand-mère, savoir 600 piastres espagnoles. Depuis trois lettres qu'il lui a déjà écrites pour cette affaire, Charles-Amable Saint-Germain est mort à Munich le 27 novembre 1820 en laissant la note suivante écrite de sa main quelque temps auparavant :

“ Je certifie la note suivante véritable pour servir ce que de raison à M. Jolly, père de ma petite-fille Marie-Madeleine qui succède aux droits de Marianne Saint-Germain, ma fille, et de Catherine Tessier, mon épouse, sa mère morte le 24 août 1814, héritière du douaire de sa mère morte le 2 juin 1791, hypothéqué sur nos maisons de Montréal, vendues au profit de M. Simon Sanguinet qui les a revendues, à ce que me marque Venant Saint-Germain par sa lettre du 29 octobre 1816, au sieur Samuel Gerrard qui doit, ajoute-t-il, passer l'an prochain en France et se rendre même à Munich.

Munich, 3 mars 1820.

SAINT-GERMAIN

C'est alors que, ne recevant aucune réponse de son oncle Venant, aux lettres successives qu'il lui avait adressées, Jolly se décida à user de son crédit comme pâtissier du roi de Bavière et à mettre en mouvement pour de bon la machine diplomatique. Déjà, le 8 mars 1821, à la demande de son gouvernement, M. Pfeffel, envoyé extraordinaire de la Bavière à la cour d'Angleterre, s'était occupé de faire partir sa lettre et ses procurations pour leur destination par l'entremise du département colonial britannique. Le 11 septembre 1823,

c'est le baron de Cetto, le ministre plénipotentiaire bavarois, qui prend l'affaire en mains. Il charge M. John Galt, le père du futur sir Alexander T. Galt, qui part pour le Canada, de faire parvenir à M. Venant Saint-Germain une lettre nouvelle que lui écrit son neveu Jolly, mais, comme le silence de Venant fait douter soit de son existence soit de sa bonne volonté, il prie M. Galt, afin que cette dernière lettre n'ait pas le sort des premières, 1° de s'informer si M. Venant Saint-Germain est encore vivant, et 2°, dans l'affirmative, d'obtenir de lui une reconnaissance que la lettre lui a été livrée. Le baron de Cetto prie en particulier M. Galt de lui indiquer une personne de confiance en Canada qui consentirait à recevoir la procuration de M. Jolly pour poursuivre la réclamation de sa fille et pour retirer des mains de M. Venant Saint-Germain ou de ses héritiers la procuration et les autres papiers qui lui ont déjà été envoyés.

Disons de suite que M. Venant Saint-Germain doit être exonéré de toute négligence en cette affaire, car il mourut à Repentigny en 1821, presque au moment où lui écrivait de Munich pour la première fois son neveu, le pâtissier du roi de Bavière.

Ainsi que nous l'apprend Joseph Jolly lui-même dans une lettre du 2 avril 1824 écrite à Samuel Gerrard qui n'avait pas trouvé le temps de se rendre à Munich, l'honorable W. McGillivray et M. Thomas Thain, probablement désignés par John Galt, acceptèrent de poursuivre à Montréal la réclamation de Madeleine, la fille du pâtissier. Grâce à leur diligence, l'affaire se termina heureusement un peu plus d'un an plus tard. Le 6 avril 1825, par l'entremise de ses procureurs, devant H. Griffin, notaire à Montréal, Madeleine Jolly donnait dûment quittance à Samuel Gerrard et reconnaissait avoir reçu de lui la somme de 150 louis sterling équivalente au douaire réclamé.

Des documents que j'ai eus en mains il ressort que Charles-Amable Lemaire Saint-Germain, le beau-père du pâtissier de la cour de Bavière, était le fils aîné de Bernardin Lemaire Saint-Germain et de Marie-Josephte Lefebvre. De seize ans plus âgé que son frère Venant, il était né à Lachine le 10 février 1735 et il avait épousé à Montréal, le 8 janvier 1759, Marie-Catherine Tessier, fille de Paul Tessier dit La-

vigne et de Jeanne Lefebvre. De son mariage avec Catherine Tessier, morte à Paris le 2 juin 1791, il eut deux filles. La première, Catherine, que l'on dit née à Montréal, épousa Jean-Pierre Charron, économiste des hôpitaux militaires à Bayonne, et mourut, à l'âge de 41 ans, le 25 brumaire an XII (17 novembre 1803) à Paris où elle demeurait, rue de Miromesnil, no 1185, division du Roule. La seconde, Marianne, est celle qui devint pâtissière de la cour de Bavière; elle mourut, pulmonaire, à Munich, le 24 août 1814, laissant de son mariage avec Joseph Jolly une fille, Madeleine, née à Munich le 19 novembre 1801.

Charles-Amable Lemaire Saint-Germain est lui-même décédé à Munich, le 27 novembre 1820, à l'âge de près de 86 ans. L'acte de décès le qualifie: maître de langue française.

Il m'a semblé que ce n'était pas une destinée tout à fait banale que celle de ce Canadien qui, après avoir quitté son pays, erre en Europe pendant de longues années et, après bien des tribulations sans doute, finit doucement ses jours au milieu des pâtés et des confiseries, à l'ombre même du trône de Bavière.

Il ne devrait pas être absolument sans intérêt de savoir ce qu'il fit durant sa longue carrière européenne avant d'échouer à Munich et comment il s'improvisa maître de français.

Parlant dans ses Mémoires de son séjour au Buisson-Souef en Bourgogne, vers 1764, chez le "marquis de Lamotte", qui, entre parenthèse, n'était qu'un aventurier gascon, M. de Saint-Faust de Lamotte célèbre plus tard pour avoir été empoisonné par le fameux Desrues, Laterrière écrit ce qui suit: (p. 31) "M. de Saint-Germain, Canadien de nation, revenant de Paris pour prendre possession de la ferme des biens de ce seigneur, arriva au Buisson-Souef et m'apporta des lettres de mon oncle avec qui il était fort lié du temps même qu'ils étaient au service du roi ensemble au Canada. Je passai encore un mois en sa compagnie."

On a déjà reconnu dans cet oncle de Laterrière qui lui envoie des lettres, le sieur Fabre dit Rustan qui fut, en 1763, impliqué avec Bigot et autres dans l'affaire du Canada comme ancien commis du munitionnaire Cadet au fort Duques-

ne, et le M. de Saint-Germain, son ami et son associé dans ce singulier service du roi, n'est évidemment autre que le sieur Saint-Germain tout court qui était commis du même munitionnaire au poste voisin de Niagara et qui fut lui aussi accusé de concussion.

Sans en avoir encore la preuve bien nette, je soupçonne fort le commis du munitionnaire à Niagara d'être le même qui, après avoir été plus ou moins le fermier de M. Saint-Faust de Lamotte en Bourgogne, se transforma par un dernier avatar en maître de français au pays bavarois.

AEGIDIUS FAUTEUX

LES DISPARUS

Gravel, L'abbé Louis-Pierre — Né à Arthabaska le 8 août 1868, de Louis Gravel et de Jessie Bettez. Ordonné prêtre par Mgr Gravel, le 28 août 1892, dans l'église d'Arthabaska. Envoyé, le lendemain de son ordination, à l'église canadienne de Saint-Jean-Baptiste de New-York, il y demeura 14 ans. Quitta ce poste, en 1906, appelé par Monseigneur Langevin, pour succéder au Révérend Père Moïse Blais, O. M. I., comme missionnaire-colonisateur. Nommé agent de colonisation par le gouvernement fédéral, en mars 1907. Établit plusieurs postes dans la Saskatchewan Sud, entre autres Gravelbourg, qu'il fonda en 1906, de concert avec sept de ses frères et une soeur. L'abbé Gravel, pendant qu'il exerçait le ministère aux États-Unis, a écrit plusieurs ouvrages en anglais, qui lui ont valu le titre de docteur ès lettres. Depuis, nous lui devons une série de conférences sur le Canada, la colonisation, la Saskatchewan, etc. Dans le territoire, où il exerça son apostolat seul en 1906, il y a aujourd'hui 40 prêtres. Il a mis le meilleur de lui-même dans cette Saskatchewan Sud, où il travailla pendant 20 ans avec des résultats prodigieux. Elle lui doit ce qu'elle est aujourd'hui, au point de vue français et catholique. Décédé le 10 février 1926 et inhumé dans le cimetière de Gravelbourg suivant sa volonté.

PREFETS DU COMTE DE LEVIS

Edouard Lagueux, maire de Saint-Romuald, 29 août 1855 à 30 mars 1858.

Pierre Giroux, maire de Saint-Jean-Chrysostôme, 30 mars 1858 à 11 février 1864.

Charles Robertson, maire de Notre-Dame de la Victoire, 11 février 1864 à 7 février 1866.

Pierre Lagueux, maire de Saint-Romuald, 7 février 1866 à 13 mars 1872.

Gilbert Roy, maire de Saint-Henri, 12 mars 1873 à 11 mars 1874.

Eugène Carrier, maire de Notre-Dame de la Victoire, 11 mars 1874 à 10 mars 1875.

Etienne Simard, maire de Saint-Romuald, 10 mars 1875 à 8 mars 1876.

Octave Montminy, maire de Saint-Jean-Chrysostôme, 6 janvier 1877 à 14 mars 1877.

François-Xavier Couillard, maire de Lauzon, 14 mars 1877 à 13 mars 1878.

Georges Demers, maire de Notre-Dame de la Victoire, 13 mars 1878 à 12 mars 1879.

Octave Montminy, maire de Saint-Jean Chrysostôme, 12 mars 1879 à 10 mars 1880.

Gilbert Roy, maire de Saint-Henri, 10 mars 1880 à 14 mars 1888.

Vital Labrie, maire de Saint-Joseph de Lévis, 14 mars 1888 à 13 mars 1889.

Joseph Levasseur, maire de Saint-David, 13 mars 1889 à 12 mars 1890.

Nazaire Gingras, maire de Saint-Nicolas, 12 mars 1890 à 14 mars 1895.

Joseph-Boutin Bourassa, maire de Saint-Romuald, 13 mars 1895 à 10 mars 1897.

Philippe Beaubien, maire de Lauzon, 10 mars 1897 à 9 mars 1898.

Moïse Leclerc, maire de Lauzon-est, 9 mars 1898 à 13 mars 1901.

Georges-Stanislas Vien, maire de Lauzon-est, 13 mars 1901 à 9 mars 1904.

Georges Demers, maire de Saint-Louis de Pintendre, 9 mars 1904 à 14 mars 1906.

Pierre Cantin, maire de Saint-Télesphore, 14 mars 1906 à 11 mars 1908.

François-Xavier Couillard, maire de Lauzon, 11 mars 1908 à 9 mars 1910.

Octave Brochu, maire de Bienville, 9 mars 1910 à 12 mars 1913.

Joseph Nolin, maire de Saint-Romuald, 12 mars 1913 à 10 mars 1915.

Pierre Cantin, maire de Saint-Télesphore, 10 mars 1915 à 12 mars 1919.

Alphonse Paquet, maire de Saint-Nicolas, 12 mars 1919 à 14 mars 1923.

Pierre Fontaine, maire de Charny, 14 mars 1923 à 11 mars 1925.

William-James Kiely, maire de Saint-Romuald, 11 mars 1925 à 13 mars 1929.

Gersham-D. Anderson, maire de Breakeyville, 13 mars 1929.

SECRETAIRES-TRESORIERS DU CONSEIL DU COMTE DE LEVIS

Léon Roy, notaire, 29 août 1855 à 3 mars 1858.

Étienne Simard, notaire, 3 mars 1858 à 10 février 1868.

Léonidas Laliberté, notaire, 10 février 1868 à 29 août 1870.

Damien Légaré, notaire, 29 août 1870 à 11 septembre 1878.

Julien-Thomas Lambert, médecin, 11 septembre 1878 à 19 mars 1885.

Michel Roberge, 19 mars 1885 à 9 juin 1915.

Raoul Demers, notaire, 9 juin 1915 à 6 février 1929.

Charles Cantin, notaire, 6 février 1929.

NAPOLÉON-DOMINIQUE SAINT-CYR

Je viens de lire dans un journal, sous la modeste rubrique des *décès*, un simple avis de deux lignes: " A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 3 mars 1899, à l'âge de 72 ans, est mort sieur D.-N. Saint-Cyr, conservateur du musée de l'Instruction Publique. "

En revanche, le même journal consacre deux colonnes d'éloges et de plats compliments à un vulgaire parfumeur qui vient de mourir.

Et, pourtant, Napoléon-Dominique Saint-Cyr, que la mort a trouvé sur un lit d'hôpital, a été un des hommes les plus instruits de son temps, un savant qui a consacré sa vie à l'étude, un Canadien français qui a fait honneur à son pays et à sa race.

Napoléon-Dominique Saint-Cyr appartenait à une famille de militaire. Son grand-père avait servi sous Montcalm et assistait à la bataille de Carillon. Le sujet de cette étude naquit à Nicolet, le 4 août 1826, du mariage de Jean-Baptiste Deshayes Saint-Cyr et de Josephite Lefebvre des Coteaux. Après un cours d'études brillantes au collège de sa paroisse natale, Saint-Cyr alla à Sherbrooke pour se perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise. Il enseigna la grammaire à Lennoxville, de 1846 à 1848, puis fonda à Sherbrooke la première école française catholique qui ait été établie dans cette ville. En 1850, il allait se fixer à Sainte-Anne de la Pérade, où il continua à se livrer à l'enseignement.

En 1851, il obtint le diplôme d'instituteur d'école modèle, et en 1859, celui d'académie. De 1855 à 1863, il fut secrétaire-trésorier du conseil municipal de Ste-Anne de la Pérade. Le 6 janvier 1862, Saint-Cyr était admis à l'étude du notariat par la Chambre des notaires des Trois-Rivières, puis le 15 octobre 1867, il commençait l'exercice de la profession. Il a pratiqué à Sainte-Anne de la Pérade, et son étude est déposée à Trois-Rivières depuis 1890.

Aimant l'étude et le travail, Saint-Cyr trouva le moyen, au milieu des nombreuses occupations que lui donnaient ses charges d'instituteur, de secrétaire-trésorier et de notaire, d'acquérir des connaissances sérieuses sur la botanique et

sur toutes les sciences naturelles, si bien qu'en 1869, il était déjà reconnu comme une autorité. Aussi, lorsque M. Provancher fonda le *Naturaliste Canadien*, s'empressa-t-il de demander la collaboration de l'humble tabellion de Ste-Anne de la Pérade. C'est dans cette revue si utile que M. Saint-Cyr a publié des études très soignées qui ont attiré l'attention des savants des autres pays.

Nous citons par ordre de date :

1869 — *Le glouton ou carcajou* (vol. I, pp. 129-137).

1870 — *Le lynx du Canada ou loup-cervier et le lynx bai ou chat sauvage des Etats-Unis* (vol. II, pp. 258-288).

1871 — *La tourbe* (vol. III, pp. 161, 261, 295).

1871 — *Le raton laveur* (vol. III, p. 109).

1872 — *L'orignal ou élan du Canada* (vol. IV, pp. 14, 47, 80).

1873 — *La renne du nord* (vol. V, p. 16).

1873 — *La renne ou caribou* (vol. V, p. 84).

1873 — *Le cerf du Canada ou wapiti* (vol. V, p. 115).

1873 — *Le cerf de Virginie ou chevreuil* (vol. V, p. 180).

1873 — *Le cerf mullet ou cerf à grandes oreilles* (vol. V, p. 349).

1873 — *Le bocuf musqué* (vol. V, p. 369).

Nous venons de relire ces études, écrites d'un style clair, rapide, toujours remplies de détails intéressants et nouveaux, et qui dénotent chez leur auteur une grande observation personnelle et beaucoup de lecture.

L'abbé Provancher avait une grande estime pour notre naturaliste, et voici l'article qu'il lui consacrait en 1873 (1) :

“(1869) — Vers les 5 heures de l'après-midi d'une belle journée de juin, vous êtes dans le charmant village de Sainte-Anne de la Pérade, le plus considérable de tout le comté de Champlain. Si, après avoir admiré sa magnifique église, où le calcaire silurien de Deschambault semble avoir été rendu plastique pour se prêter à la courbe gracieuse des ogives, se découper en dentelle dans les corniches ou s'affiler en aiguilles dans les nombreux clochetons qui couronnent ses murs, et qui, semblable à un colosse, domine du double et du triple la

(1) *Naturaliste Canadien*, vol. V, p. 225.

hauteur des édifices avoisinants; si, après avoir laissé derrière vous le double pont qui relie par ses arches nombreuses l'île Baribeau à l'une et l'autre rive, vous enfitez la rue qui, avec ses deux rangées de maisons, longe la rivière en remontant, arrivé à la route d'Orvilliers, à quelques arpents seulement de l'église, vous pouvez voir, dans l'angle nord de cette route, une maison de modeste apparence, un peu retirée de la voie publique et qu'ombragent quelques peupliers baumiers mêlés à des érables, c'est la maison d'école du village. A part deux marmots sur le perron, qui discutent assez bruyamment sur les moyens de restituer à un cheval de bois, fort mutilé d'ailleurs, la queue postiche qu'ils viennent de lui arracher, vous pourriez croire la maison déserte, les fenêtres en étant partout ouvertes et rien n'indiquant de mouvement quelconque à l'intérieur. Si, enjambant par-dessus le véhicule des marmots qui semblent à peine remarquer votre présence, tant ils portent d'attention à l'opération qui les occupe, vous franchissez la porte du milieu et jetez un regard furtif dans le salon de gauche, vous pourrez y voir, sur la table du centre, plusieurs volumes empilés sans ordre, entremêlés à des coquillages et surmontés de plaques de liège toutes couvertes d'insectes de toutes sortes qu'on y avait piquées, et à côté, enfoncé dans une berceuse à accoudoirs, un homme avec un volume à la main, paraissant tout absorbé dans la lecture qu'il poursuit. Pas le moindre mouvement, si ce n'est de légers filets d'une fumée bleuâtre qui s'échappent de la pipe qu'il tient à sa bouche et s'envolent en spirales dans les airs, remplacés de temps en temps par de larges flocons d'une fumée plus intense, qui semblent se filtrer à travers la moustache rabattue qui lui couvre la bouche. Cet homme paraît à peine toucher à l'âge mûr; cependant, ses joues caves, son front dénudé et la convexité des verres qui lui couvrent les yeux et vous en dérobent la couleur, indiquent assez que les veilles et les études ont devancé chez lui le travail des ans. Entrez, vous êtes en présence du magister du village, et en même temps d'un savant, aussi profond que modeste. Un accueil bienveillant vous préviendra de suite, et si vous lui parlez de science, vous verrez aussitôt cette figure sévère s'épanouir et son oeil briller à travers le verre de ses lunettes. Parlez histoire, philoso-

phie, géologie, botanique, entomologie, etc., vous voyez de suite dans son aspect l'homme qui vous comprend. Si vous portez vos regards sur le livre qu'il tient ouvert, les caractères grecs qui en couvrent les pages vous permettront peut-être de distinguer un Saint-Bazile ou un Xénophon, et si vous vous hasardez à en ouvrir un de ceux qui sont devant vous, ce sera peut-être un Ovide, un Virgile, un Cuvier ou un Lyell, car les classiques grecs et latins des temps anciens lui sont aussi familiers que les auteurs modernes des sciences nouvelles. Sobre de paroles, il se montrera tout oreille pour ne rien échapper de ce que vous lui direz, et poussera même la modestie jusqu'à la timidité, se contentant à peu près de répondre à vos questions, et se hasardant à peine à vous en poser quelques-unes, paraissant empressé de pouvoir apprendre quelque chose et semblant incapable d'y donner un retour. Ne craignez pas de prolonger votre visite; tant que vous l'entretenez de sciences, son attention vous est assurée. Mais si, au contraire, votre présence n'avait d'autre but que de vouloir tuer le temps en diversifiant, et que vous ne l'entretinssiez que de nouvelles sans intérêt et de lieux communs, vous ne tarderiez pas à reconnaître, par ses réponses en monosyllabes et sa préoccupation évidente, qu'il regrette déjà le temps que vous lui faites perdre et qu'il a hâte d'être débarrassé de votre présence.

“ M. Dominique-Napoléon Saint-Cyr, après un cours classique brillant au séminaire de Nicolet, se livra de suite à l'enseignement, tâche très certainement honorable, mais si pénible et si peu rétribuée. Cependant, après plus de 25 ans de cette robuste besogne, son zèle ne paraît pas encore s'être ralenti. Ajoutons que, depuis plus de 15 ans, sa tâche était bien autre de celle des instituteurs ordinaires; car, en outre de ses 5 heures par jour requises par la loi pour l'enfance, il donnait un cours à une classe d'adolescents, où le latin, le grec, l'anglais, la géométrie, l'histoire, etc., devaient marcher de front avec le calcul, la grammaire, la composition, etc., qui requièrent les cours supérieurs. Aussi peut-il se flatter de voir aujourd'hui plusieurs de ses élèves parmi les membres du sanctuaire, avantageusement placés dans le commerce, ou membres distingués des professions libérales.

“ On est maintenant étonné qu’avec une telle besogne, M. Saint-Cyr ait pu se livrer à l’étude des sciences de manière à faire une autorité en fait de géologie, de botanique et d’entomologie; bien plus, qu’il ait pu suivre un cours de droit et se faire admettre au notariat, après un examen des plus brillants. Ajoutons que les modiques revenus d’un instituteur, déduction faite de l’entretien d’une famille, ne laissent que peu de ressources à l’amateur pour se procurer les ouvrages nécessaires à ses études. Mais la passion de savoir était en lui, et faisait tout surmonter pour parvenir à son but. La bienveillance des amis était mise à contribution pour certains auteurs, et il prenait sur la nuit pour ajouter aux heures bien trop courtes pour lui de la journée. Un problème difficile à résoudre, une solution à trouver, un point à éclaircir, sent pour lui autant d’attraits irrésistibles qui l’attachent au travail. Ah! si la considération était toujours en rapport avec les services rendus, si la noblesse de la science et du talent portait des armoiries, c’est bien avec droit que M. Saint-Cyr pourrait faire graver sur son écusson: *Labor ipsa voluntas*. Mais non; la satisfaction du devoir accompli devra lui suffire pour récompense, et celui qui, pendant un quart de siècle, s’est sacrifié à la plus noble comme à la plus importante fonction dans l’état, ne sera apprécié que par des exceptions, et devra se voir continuellement avec sa famille dans un état voisin de l’indigence. Quand se montrera-t-on plus équitable, et saura-t-on reconnaître les services de ceux qui servent si utilement l’état? Ce jour est encore à venir en ce pays.

“ Avant même de fonder le *Naturaliste Canadien*, nous nous assurâmes la collaboration de M. Saint-Cyr, et on a pu voir dans les études qu’il a publiées sur la houille, sur le lynx, de même que dans celle qu’il poursuit actuellement sur le cerf du Canada, avec quel talent il savait intéresser les lecteurs et mettre la science à la portée de tout le monde. Si le devoir n’avait pas requis pour ainsi dire tous les moments de M. Saint-Cyr, nul doute qu’il aurait déjà publié plus d’un ouvrage précieux; espérons que des jours plus heureux viendront bientôt pour cet utile citoyen et lui laisseront plus de loisirs, afin qu’il puisse faire part au public des trésors qu’il a entassés par ses laborieuses études. ”

En 1875, les électeurs du comté de Champlain allaient chercher ce modeste savant dans sa retraite et l'envoyaient à l'Assemblée législative de Québec comme leur représentant. M. Saint-Cyr, peu habitué aux luttes politiques, fut élu par 122 voix de majorité sur son adversaire. Il fut réélu en 1878 par 566 voix de majorité.

Qu'allait faire ce studieux et ce travailleur dans les délibérations des chambres? Il semble qu'il devait s'y trouver mal à l'aise. Il s'y occupa spécialement d'agriculture et de colonisation et de promouvoir les intérêts de la science à laquelle il avait consacré sa vie. C'est ainsi qu'on le voit demander de l'aide pour la *société d'histoire naturelle de Québec*, pour la publication d'une *Faune entomologique* et pour l'impression en français des rapports de la société d'horticulture et de l'association des arboriculteurs de la province. Il plaide aussi pour l'établissement d'une ferme modèle et en faveur de l'École normale Jacques-Cartier, et il se fait le promoteur dévoué du chemin de fer des Basses-Laurentides qui devait ouvrir à la colonisation le nord de la Province. En 1881, il nous fait plaisir de le voir former partie du comité spécial du notariat et s'intéresser à la profession qu'il avait un peu négligée pour ses travaux scientifiques.

En 1881, M. Saint-Cyr, qui s'était toujours trouvé dépaycé dans le monde politique, refusait de briguer de nouveau les suffrages des électeurs pour s'intéresser spécialement à la création d'un musée botanique. C'est en cette même année qu'il fut nommé membre fondateur de la société Royale du Canada, où il forma partie de la section de géologie et des sciences biologiques jusqu'en 1886.

En 1882, le gouvernement le chargeait d'une mission d'exploration sur la côte du Labrador. Il en revint en septembre apportant de son voyage une belle collection de plantes, d'insectes et de coquillages. Il y retourna, en 1885, et parcourut toutes les îles du golfe Saint-Laurent.

En 1885, M. Saint-Cyr publia par ordre du gouvernement, la relation de ses voyages. Il en fut donnée une deuxième édition en 1887. Ces rapports, très documentés, très nourris, sont accompagnés du catalogue des plantes et des oiseaux de la côte nord et des îles faisant partie du Labrador Cana-

dien exposés au musée de l'Instruction Publique dont M. Saint-Cyr, fut nommé curateur le 6 avril 1886 (1), avec un maigre salaire qui lui permit au moins de ne pas connaître la misère sur ses vieux jours.

Pendant douze années, M. Saint-Cyr a consacré son énergie à compléter le musée qu'il a fondé et pour lequel il a reçu dans les expositions des diplômes et des médailles d'honneur à défaut d'autres récompenses plus pratiques.

C'est là, au milieu de ses plantes et de ses collections entomologiques, que la maladie est venue chercher ce travailleur ardu, qui a passé à travers le monde, sans ostentation, mais en laissant derrière lui des oeuvres durables et utiles dont la postérité lui tiendra compte. Mais ce témoignage posthume sera-t-il une compensation pour la triste indifférence de ses contemporains?

M. Saint-Cyr avait épousé le 15 septembre 1854 Marie-Rose-Anne Deshayes Saint-Cyr. Il a laissé un fils qui est établi au Nord Ouest (2).

LES DISPARUS

Gravel, L'hon. juge Alphonse — Né à Arthabaska le 3 décembre 1875, de Louis Gravel et de Jessie Bettez. Admis au barreau en juillet 1889, il exerça sa profession pendant quelques années à Plessisville, puis, après un séjour à New-York, où il suivit les cours de la New-York Law School, M. Gravel fut l'un des huit frères qui donnèrent leur nom à jà établi en Saskatchewan où ils s'associèrent sous la raison sociale Gravel & Gravel. Le 22 juillet 1922, M. Gravel était nommé par le gouvernement du Canada juge de la Cour de district de Gravelbourg. Le juge Gravel décéda subitement à Gravelbourg, Saskatchewan, le 20 février 1930. Le juge Gravel fut l'un des neuf frères qui donnèrent leur nom à Gravelbourg.

(1) Voir documents de la session de 1886—49 50 Vict. No. 37 et 1887 —No. 17 B.

(2) *Revue du Notariat*, 15 avril 1899.

LE DROIT DE PATRONAGE

Dans le *Bulletin* de 1900 (p. 64) on pose cette question : “ Sous le régime français, au Canada, le droit de patronage a-t-il été réclamé par des seigneurs? . . . ”

Ce droit, défini, croyons-nous par les articles VI et VII de l'Édit du roi, signé en mai 1679 (*Ed. & ord. royaux*, vol. I, p. 132) fut obtenu de Mgr de Saint-Vallier par l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, trois ans après qu'il eut acquis la seigneurie de Terrebonne. Et il semble en avoir profité pour faire ériger la paroisse du lieu sous le vocable de saint Louis son patron et pour se présenter comme premier curé.

C'est ce que nous pouvons relever dans *l'Aperçu historique de Terrebonne*, par l'abbé C.-A. Gareau.

En 1745, le seigneur-curé Lepage “ vendit sa seigneurie de Terrebonne avec droits et obligations à Louis de Chapt de la Corne ”. Cependant, ajoute l'abbé Gareau “ son droit de patronage ne devait pas passer à ses successeurs et ce droit fut échangé pour un banc dans l'église. ”

Cette assertion nous paraît discutable, car en 1768, M. Germain Le Page de Saint-François, neveu de feu l'abbé Le Page, réclame le droit de patronage aux autorités religieuses. Était-ce parce qu'il était propriétaire du fief Sainte-Claire mouvant de la seigneurie de Terrebonne ou pour une autre raison?

En tout cas, et à ce sujet, il y eut échange de lettres, signification de requête, et réponse entre le dit Le Page et M. de Montgolfier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice et grand vicaire de Mgr l'Évêque de Québec, à Montréal.

Finalement tout s'arrangea comme suit :

Le 9 octobre 1768, devant le notaire Foucher, comparurent l'abbé Proulx, accompagné des marguilliers de l'église et fabrique de Terrebonne, d'une part, puis du sieur Le Page de Saint-François, requérant, d'autre part.

Celui-ci déclare se désister du droit de patronage en l'église de Terrebonne en faveur de la fabrique, mais en retour, il désire :

1 — que lui et ses descendants en ligne directe aient un banc semblable à celui de dame de La Corne, seigneuresse actuelle de Terrebonne...;

2 — que lui et ses descendants en ligne directe, reçoivent le second morceau de pain bénit “ ainsi que la quêteuse et les rameaux ”...;

3 — qu’il sera “ enterré *après sa mort*, lui et sa dame ” sous son banc sans payer.

La fabrique accepta les propositions ci-dessus, sous les conditions suivantes :

1 — que le sieur Le Page ne fera audit banc aucune innovation... et n’y mettra rien d’indécent.

2 — que les honneurs du pain bénit, quêteuse et rameaux ne seront héréditaires qu’en ligne directe et qu’autant que le dit Le Page et ses descendants résideront en la paroisse de Terrebonne ;

3 — que le droit de sépulture ne sera déféré en l’église qu’au sieur Le Page de Saint-François et à sa dame, à l’exclusion de leurs enfants... .

Et les parties signèrent.

E.-Z. MASSICOTTE

JEAN DESHAYES, HYDROGRAPHE DU ROI

Il a été question plusieurs fois de Jean Deshayes dans le *Bulletin*, mais plus au long au vol. XXII, p. 129. Dans l’*Histoire de l’Académie des Sciences*, année 1699, nous lisons :

“ M. des Hayes, qui avait déjà fait des voyages de long cours, & un grand nombre d’observations, pour perfectionner la Géographie, ayant été envoyé par le Roi en Canada dans le même dessein, en a rapporté une Carte Marine de sa façon, qui comprend le cours de la Rivière de S. Laurent, depuis son embouchure jusqu’au Lac Ontario. Il demanda au Roi un Privilège pour la publication de cette Carte, & Sa Majesté fit l’honneur à l’Académie de la lui envoyer à examiner. L’Académie l’a jugée fort exacte, & d’une grande utilité pour la Navigation de la Rivière de S. Laurent.”

LETTRE DE L.-J. PAPINEAU A HECTOR-S. HUOT

Montréal, 9 Avril 1835

Monsieur,

J'ai reçu hier avec des sentimens d'une vive reconnaissance sans doute, l'expression bienveillante des sentimens d'estime et de confiance dont veulent bien m'honorer mes amis et collègues les membres de la Chambre d'Assemblée résidens dans Québec, qui, le cinq de ce mois, m'ont invité à accepter la mission d'aller en Angleterre représenter les intérêts et défendre et faire valoir les droits des habitans du pays auprès du Parlement Impérial. Ce n'est jamais sans chagrin et sans quelque défiance de mes opinions que je me trouve différent d'avec eux sur des questions qui se rattachent aux mesures à prendre pour assurer le bien public auquel nous sommes également dévoués. Néanmoins dans cette occasion je diffère si fortement d'opinion avec eux que je ne puis acquiescer à leur demande et que je crois devoir leur représenter que dans les circonstances actuelles il me semble qu'il n'est pas convenable 1° de nommer une nouvelle personne pour agir auprès du Parlement Impérial outre celle que la Chambre a si récemment nommée et 2° que s'il était utile de lui adjoindre quelqu'un envoyé d'ici, je me trouverais par les circonstances du moment l'une des personnes contre qui l'on peut réunir les plus nombreuses objections pour m'écarter de cette nomination.

Il n'y a que peu de semaines qu'étant tous réunis ensemble en Parlement avec plus de poids et d'autorité que nous n'en avons hors du Parlement, (quoique nous en conservions en principe beaucoup plus que de simples particuliers quand nous trouvons à propos d'agir auprès du Gouvernement et du Public hors du tems des Sessions), sous une étroite obligation alors de nous occuper des mesures qui nous paraîtraient les plus propres à faire obtenir justice au Pays, que nous avons choisi et délégué pour le même objet spécifique que vous aviez en vue dans votre réunion du cinq de ce mois, Mr Roebuck dont la position, le zèle, les talens, l'attachement à une bonne cause nous donne les plus fermes espérances que tout ce qu'il est possible de faire et de dire à son appui sera

courageusement fait et sera dit et sera appuyé par Mr Roebuck et par la partie si nombreuse et si importante du Parlement des réformateurs auxquels Mr Roebuck est attaché. Quand nous avons délibéré pris il n'y a que peu de jours le moyen qui nous a paru le plus efficace, pourquoi le jugeons-nous insuffisant aujourd'hui? Notre confiance n'est pas diminuée pour la personne que nous avons commise à la défense de nos intérêts. Elle agit, ainsi que le font les hommes d'état qui professent les mêmes principes, en vue de donner au Peuple Anglais comme à ceux des Canadas le plus haut degré de liberté civile et d'influence politique sur leurs gouvernements dont ils puissent jouir. Ils ne la veulent pas départir routinièrement et nous dire et dire au monde puisque le respect pour des droits acquis et pour des privilèges exercés depuis des siècles en Angleterre ne nous permet de songer à rendre les Anglais aussi libres et directement maîtres de l'action de leur Gouvernement nous ne devons donc pas permettre que les Canadiens aspirent à être plus libres que les Anglais ne le seront. En premier lieu ils démontreront que nos institutions actuelles avec des noms et des formes britanniques sont insuffisantes et bien éloignées de nous avoir fait aussi libres comme l'ont été et le doivent être les Anglais dans la Métropole et dans d'autres colonies. Ils examineront ensuite si notre état de société se rapproche de celui des États-Unis plutôt que de celui de l'Europe et sentiront qu'une seule règle et une seule mesure en politique ne peut pas assurer le bien être des hommes dans l'infini variété de circonstances sociales dans lesquelles ils se trouvent placés et que mille établissemens bons en Europe seraient mauvais en Canada comme réformateurs ils tendent à procurer à la société qu'ils représentent dont ils font partie, qu'ils connaissent, dont ils partagent les craintes et les espérances, les droits et les souffrances, la plus grande étendue de privilèges populaires que désirent obtenir leurs constituans. S'ils sont conséquents, et nous n'avons nulle raison de croire qu'ils ne le sont pas, ils sentiront que les représentans de cette colonie ont les mêmes relations avec ses habitans qu'eux-mêmes ont avec ceux de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Qu'ils ne seraient pas les organes compétens à exiger du Roi et des

Lords les sacrifices qu'ils requièrent, les changemens étendus qu'ils proposent aux institutions existentes si nous n'étions pas compétens à demander et à requérir ici des changemens étendus aux institutions qui nous blessent. Nous nous sommes appuyés sur ces réflexions et autres du même genre pour croire il n'y a que peu de jours qu'il suffirait des précautions que nous avons prises en session pour faire appuyer en parlement les requêtes du peuple et la nôtre. Ce ressemblerait fort à un acte de légèreté si tôt après la session de regarder ces précautions comme insuffisantes. La personne que nous enverrions arriverait en Angleterre privée d'une grande partie du poids et de la considération que nous lui aurions donnée si nous l'avions nommée en Chambre. Et néanmoins combien ont eu peu d'étendue les succès de ceux que nous y avons envoyés ces dernières années, même avec cet avantage additionnel.

Nos ennemis ne manqueraient pas d'envenimer avec quelque chance de succès auprès d'une partie des membres et du public anglais cette nouvelle démarche et d'insinuer qu'elle est une preuve que nous commençons à douter du zèle de Mr Roebuck vu de sa disposition à appuyer toutes nos demandes parce que nous en découvrons l'exagération. Que nous envoyons un espion pour le surveiller ou un intrigant pour le stimuler et le duper. Que c'est une détermination tardive adoptée après que le *Mercury* nous a donné l'avis faux ou vrai qu'à l'âge de quinze ou seize ans Mr Roebuck avait écrit quelque diatribe contre la Chambre d'alors. D'injustes réflexions de ce genre répétées sous mille formes et en mille diverses manières, en supposant qu'elles ne le préjugeront pas lui, contre la personne que vous m'enverriez que pour les seconder, ne l'exposeraient pas moins au désagrément de les voir passer des feuilles ennemis du pays dans les dissensions pétulantes d'un Mr Stanley et de quelques autres antagonistes aussi peu délicats pour ne pas dire aussi impudens. Elles porteraient dans les débats une aigreur contre Mr Roebuck et des personnalités telles que celles dont il est l'objet dans les feuilles bureaucrates provinciales. Or vous n'ignorez pas que ce parti a un nombre de correspondans sifflés, appris, et endoctrinés à répéter toutes leurs grossières méchancetés.

En 1822, la Chambre d'Assemblée n'avait pas eu occasion de délibérer sur le Bill d'Union subrepticement adopté par les ministres et le public prenait convenablement l'initiative pour être prêt à faire appuyer les requêtes qu'il envoyait afin de se plaindre de cette oppressive tentative et nous assister, avant que la Chambre le put faire. En 1827 ce fut le refus du Comte de Dalhousie d'avoir une session à moins que l'assemblée ne se flétrit en renonçant à son droit de se donner qui bon lui semblait pour orateur qui força le public à prendre l'initiative pour accuser le gouverneur et de cet abus de pouvoir et des autres écarts dans lesquels il était tombé. Mais aujourd'hui les circonstances sont différentes. Il n'y a nulle requête à envoyer. Celles du peuple l'an dernier ont été adressées aux agents que la Chambre avait nommés. Messrs Viger et Morin qui ont commis le soin de les appuyer à Mr Roebuck. Celles des représentans en session et hors de session ont été transmises cette année. La Chambre a délibéré sur le contenu de ces requêtes et elle a pris les moyens qui lui ont paru alors et qui me paraissent encor suffisans pour les faire valoir. Ce sera donc une portion du public qui les regardant comme insuffisans voudra suppléer à l'imprévoyance de la Chambre.

L'exemple est mauvais et il se répétera; le public se familiarisera avec l'habitude de vouloir faire directement ce qu'il ferait mieux faire par ses représentans. Qu'il vienne à leur appui quand l'occasion le demande. S'ils sont injustement censurés par le pouvoir, qu'il leur donne la consolation de les défendre comme il l'a fait l'an dernier, c'est justice. Mais cette année vous ne lui demandez pas une requête qu'il faille faire signer généralement. Quelques représentans et quelques citoyens tellement connus pour être vraiment les amis du pays qu'ils sont assurés que leurs démarches obtiendront une approbation bien générale veulent envoyer quelqu'un auprès du parlement et se cotiser pour subvenir aux dépenses que cette mission occasionnera. Le public sera pourtant partagé sur la convenance de cette mesure parce que la réflexion se présente de suite, pourquoi la Chambre ne l'a-t-elle pas adoptée? Elle ne l'a pas trouvée à propos et nous non plus. Votre envoyé n'est ainsi le choix que d'une partie de la

majorité du pays. Il ne se présente pas comme porteur de requêtes signées de cinquante, quatre-vingt-sept ou quatre-vingt mille pétitionnaires, il ne se présente pas avec l'approbation du pays exprimée par ses représentans qui étaient en session il n'y a que peu de semaines. Il arrive donc en Angleterre moins important que ne l'ont été aucun de ceux que vous y avez précédemment envoyés.

L'agitation et les plans du parti qui s'appelle si mal à propos constitutionnel nous étaient connus. Nous savions qu'ils feraient usage de toutes les intrigues qu'ils ont employées de tout tems pour appuyer toutes les administrations tour à tour quand elles se sont rendues odieuses et tyranniques. Nous avons cru pouvoir déjouer toutes ces intrigues par la nomination de Mr Roebuck ou du moins que nous prenions le moyen le plus propre à parvenir à ce but. En parlant de leurs démarches j'écrivais dernièrement pour Mr Roebuck. " Tout cela néanmoins n'est que l'agitation d'un parti injuste, ancien dans le pays, qui depuis 1810 y a perdu toute influence parlementaire. C'est le même parti qui avait demandé et appuyé l'union des Législatures des deux provinces contre lequel Mr Neilson et moi passâmes en Angleterre en 1823. C'est celui qui en 1827 défendait le Comte de Dalhousie quand Mr Neilson allait l'accuser et se plaindre du conseil législatif pire aujourd'hui qu'il n'était alors. C'est le même parti qui à ces deux époques avait préjugé contre la Chambre d'Assemblée la population entière des townships, qui aujourd'hui est peut-être en majorité en faveur de l'Assemblée ou au moins à peu près également divisée, les opinions libérales y faisant journellement de rapides progrès. Ce parti est donc beaucoup plus faible en nombre et influence parlementaire qu'il n'était alors. Il est plus fort d'audace et de l'appui de deux ou trois rênégats politiques déserteurs des principes qu'ils invoquaient alors. Etudiez à fond le témoignage de Mr Neilson devant le comité de la Chambre des Communes et confondez ce déserteur d'une cause juste en elle-même et d'un peuple qui lui a donné autant d'importance comme il a été en son pouvoir de le faire " &c. Interrogé vivement il est impossible que Mr Neilson ne tombe pas dans des contradictions qui le déshonorent. Je m'étends pour en

faire ressortir plusieurs qui éclatent entre les maximes raisonnables qu'il invoquait alors contre l'intervention du parlement britannique dans nos affaires internes et ce qu'il y a d'affreux dans les circulaires qu'il a signées et fait distribuer dans les townships pour demander entre autres choses au parlement britannique leurs sous divisions en nouveaux comtés autres que ceux dont Mr Neilson avait lui-même proposé la délimitation et aussi pour se plaindre de la restitution des revenus de la quatorzième au contrôle seul légitime et constitutionnel des représentants du pays. N'ajoutons pas une trop haute importance à celle que nous avons ci-devant donnée à Mr Neilson par une crainte exagérée de son ardeur à nous nuire et de ses moyens de le faire aujourd'hui qu'il est connu. Le héros tombe, et l'homme est démasqué.

C'est après avoir conféré avec Mr Viger et Mr Debartzch avec qui une intimité de trente ans dans la vie publique et un accord presque constant de vues politiques me portent naturellement à déférer beaucoup à leur patriotisme et à leurs lumières c'est après avoir conféré avec plusieurs autres concitoyens, représentans et autres qu'il me semble qu'il est plus convenable de n'envoyer personne en Angleterre, tant d'après les raisons que je sou mets à votre considération que d'après mille autres raisons qu'il serait trop long d'écrire et que je vous détaillerais si j'avais le plaisir de me rencontrer avec vous.

Quant à la convenance que ce ne fut pas moi surtout qui fut chargé de cette mission, oh la question nous a offert moins de difficultés que la première. Rappelez-vous que lorsque Mr Clapham a dit pour la minorité qu'il serait mieux d'envoyer quelqu'un d'ici, qui nous serait responsable, j'ai combattu cette proposition en disant que nous n'avions plus de confiance dans le ministère anglais; que nous étions devant le parlement au nombre de ses accusateurs et que dans ces circonstances il était plus convenable que l'agent du pays fut l'adversaire de ce ministère, prêt comme nous à s'en rendre l'accusateur; le voyant de plein droit comme membre de la Chambre des Communes; ne sollicitant pas une entrevue comme une faveur et sûr de n'être pas exposé aux tracasseries et aux refus qu'un envoyé provincial éprouverait à

Downing street. Ne me mettez pas en contradiction avec moi-même en me chargeant de remplir une mission que si récemment et si publiquement j'ai déconseillée. Je jouerais un rôle aussi contradictoire que Mr Neilson et je serais déconsidéré comme il mérite de l'être. Je crois d'accord en cela avec plusieurs de mes amis que les probabilités sont que le parti libéral triomphera et que dans ce cas nous obtiendrons facilement justice. Mais que si ce parti ne triomphe pas et en faveur des libertés anglaises ne culbute pas le ministère tory nous n'avons pas de bonne volonté à en attendre. Mais qu'en ce cas si un choix malencontreux était propre à fortifier sa malveillance ce serait le choix de votre ami et serviteur. Vous me rendrez justice et serez bien persuadé qu'en nulle occasion je ne me suis pas plus occupé de mendier les louanges que la bienveillance des feuilles amies du pays et de la chambre m'ont souvent (?) que de détourner les injures des feuilles opposées. Les unes et les autres ont été parfaitement libres dans leurs allures comme moi dans les miennes qui n'ai jamais dit un mot ni fait un pas en vue de capter les unes ou de désarmer les autres. Néanmoins le fait est que mon nom y a été si souvent répété, que la cause publique a eu quelquefois l'air pour des personnes mal intentionnées ou peu au fait de l'état du pays, d'être ma cause particulière. Les feuilles anglaises qui vont en plus grand nombre en Angleterre se sont surtout efforcées de répandre ce jour faux et trompeur sur les affaires de la province. Si vous m'envoyiez elles répéteraient ce mensonge avec plus d'effronterie que jamais. Elles chargeront tous leurs correspondans, tous les marchands qui ont des rapports avec ceux d'ici de soudoyer mille papiers pour un, pour m'assaillir à mon arrivée par une foule d'insultes et de libelles, qui je l'espère, ne m'émeuvraient guères plus là qu'ici, mais qui dans l'esprit du plus grand nombre de ceux qui prétendent s'intéresser au sort du Canada, déconsidèreraient votre agent. Ces cris seraient une occasion et un prétexte à Downing Street où il n'y a nulle bonne recommandation rendue d'avance pour disposer à le bien accueillir, mais où il y a raison de supposer qu'il y en a de toutes rendues et déposées d'avance dans un but contraire, seraient une occasion et un prétexte dans les débats en parlement pour les Stan-

ley et les Robisons qui ont leurs ressentimens à satisfaire de lui prodiguer quelque insulte dont la cause de ses compatriotes pourrait souffrir. Mr Roebuck Agent Mr Chapman son ami chargé par notre comité de correspondance de demeurer auprès de lui pendant tout le tems de la session; de lui communiquer l'analyse de toutes les correspondances particulières qu'il recevra et de toutes les observations utiles à notre cause qu'il trouvera dans les feuilles provinciales ne seront jamais assaillis avec la même malveillance qui attend pour bien venue que ce soit que vous envoyiez en ce moment et moi plus que personne autre. Vous craignez que les moyens de nuire de Mr Neilson sont assez grands pour qu'il faille envoyé quelque'un chargé de le contredire. Mais s'il y a un Ministère et un parti dont les préventions et la prédétermination de nous nuire soient assez fortes pour les porter à accueillir avec confiance et avec honneur un homme qui se présente devant eux après une désertion de principes politiques aussi flagrante et honteuse que celle qui s'attache au nom et à la conduite de cet homme soyez donc persuadés que nul effort ne pourrait les détourner d'une résolution fixe et arrêtée de nous nuire. Qu'ils ne peuvent pas être disposés à faire honneur à Mr Neilson dans ces circonstances, sans être disposés à faire quelque'avance et quelque'insulte à celui que vous lui opposerez. Quelle en serait en ce pays la conséquence sur l'opinion. Voulez-vous exposer un homme qui veut bien rester dans la vie publique tant qu'il peut y être utile qui veut bien en sortir s'il n'y peut pas être utile, à en être éloigné prématurément à la suite de déclamations dans les feuilles et le parlement qui feraient croire ici auprès d'un nombre de personnes timides ou ignorantes que la politique de la chambre dont il n'a fait que suivre et partager les sentimens, a été sa politique propre et individuelle; qu'elle a été trop violente et que cela est bien vrai puisque cela a été si fortement dit en parlement. Il n'y a que trop d'occasions de divisions découlant des vices du régime colonial et de notre population mixte sans les augmenter en donnant des prétextes aux hommes en pouvoir dans la métropole de porter leurs censures sur les hommes et les mesures publiques dans la colonie. Je crois que la malveillance de la presse anglaise de ce pays me poursuivrait avec plus d'acharnement en Angleter-

re qu'elle ne ferait un autre envoyé — et que la presse serait soudoyée en Angleterre pour attiser le feu de cette petite guerre individuelle et par contraste pour relever beaucoup plus fortement qu'elle ne le ferait autrement les mérites transcendants de Messieurs Neilson et Walker. N'allez pas croire que j'aie la vanité folle de me croire assez important pour devoir soulever cet orage. C'est l'exaltation à laquelle est parvenue la fureur de l'esprit de parti, c'est un hasard; c'est la circonstance du moment qui le font naître et l'alimentent. C'est parceque nos ennemis d'ici auront un intérêt à se jouer ainsi pendant un tems de la crédulité du public anglais, de donner le change sur l'état de la question, de faire perdre de vue les plaintes contre nos administrateurs et la nature des changements politiques que nous demandons. Ils feront la guerre à un homme pour détourner l'attention et l'égarer. Ils ne peuvent pas avoir recours à cette tactique s'ils ne voient en scène que Mr Roebuck et Mr Chapman anglais, soutenant les intérêts du Peuple, appuyés par plusieurs journaux, ayant la facilité dont je sais qu'ils profiteront d'y faire valoir la cause du Canada et de restreindre les disputeurs dans la nécessité de se renfermer dans l'examen de ce qui seul fait l'état de la question.

Vous voyez par les correspondans du vindicator que Mr Roebuck part d'après un principe juste et important qu'il met en avant. C'est que le Parlement Britannique n'a pas le droit sur des objets qui sont du ressort des Législatures locales, simultanément avec elles de faire des lois qu'il y aurait de suite oppression pour nous et animosités et contradictions entre deux corps indépendans l'un de l'autre puisqu'ils sont législateurs, qui auraient statué diversement sur le même objet. En conséquence il veut proposer l'abrogation de tous les Statuts Britanniques qui se rapportent à notre législation interne et *déclarer* qu'ils n'ont pas le droit d'en faire de semblables à l'avenir. — Est-il nécessaire que Mr Neilson dise cette doctrine est fausse et funeste et que je dise elle est vraie et juste pour que le Parlement se décide à voter pour ou contre la proposition de Mr Roebuck. Au lieu de nous occuper d'envoyer quelqu'un pour dire devant un Comité de la Chambre des Communes ou devant les Ministres ce que nous croyons être con-

forme aux vœux et aux intérêts de nos constituans, occupons-nous plutôt des moyens d'empêcher que Mr Neilson et Walker n'y soient entendus. Je pense que nous pouvons y réussir.

J'ai commencé à représenter dans mes lettres qu'il me paraissait bien absurde sur des questions où il ne s'agit que d'examiner qu'elles sont les institutions politiques qui nous conviennent le mieux, que les hommes d'état en Angleterre crussent nécessaire d'entendre deux ou trois témoins qui diraient blanc deux ou trois qui diraient noir et de faire plus d'attention à ces témoignages contradictoires de quelques individus qu'aux témoignages décisifs que leur offriraient les requêtes du peuple, les votes de ses représentans et les dernières élections. Que les meilleures constitutions sont à chaque époque et dans chaque pays celles que les peuples chériraient et avec des facilités de les modifier de tems en tems et qui ici il n'y avait plus lieu de douter que ce fut le vœu d'une immense majorité, comme le prouveraient les votes des deux dernière sessions, du dernier et du présent parlement que le principe électif fut étendu aussi loin qu'il serait possible de l'obtenir. Que des témoignages pouvaient être nécessaires, pour savoir si un canal ou une route devait plutôt passer dans une paroisse que dans la paroisse voisine. Mais qu'il fallait étudier la politique, l'histoire, le droit public & constitutionnel d'un pays pour juger des effets probables que produiraient sur la société dans des circonstances données, les lois constitutives qui lui seraient octroyées et que quand à ces connaissances ils devraient avoir en grand nombre des hommes qui les possédaient et capables de raisonner et décider plus certainement et plus honnêtement que Messrs Neilson & Walker ne le pourraient faire. Je donnerai suite et plus de développement à ces idées dans des lettres subséquentes. Faites de même mettez-vous en rapport avec nos amis en Angleterre : et soyez sur qu'aidés des bons avis du Vindicator du Canadien et de la Minerve et de nos lettres ils feront avantageusement face aux Ambassadeurs de la Minorité.

Il est désagréable de parler de soi. J'ai été dans la nécessité de le faire, pardonnez moi. J'ajouterai que persuadé que ma présence ferait plutôt du mal que du bien en Angleter-

re j'ose croire qu'elle pourrait être utile ici dans deux circonstances possibles. L'une d'une convocation prochaine du parlement par Mathieu. S'il est si aveuglement soutenu par le Ministère qu'au lieu d'être rappelé comme l'a été le Comte de Dalhousie quoiqu'il se fut incomparablement moins mal comporté et moins emporté dans ses querelles avec l'assemblée que celui-ci ne l'a fait, qu'il ait pu surprendre quelque expression d'approbation pour lui de censure contre nous de la part de Lord Aberdeen, il aura l'inconséquence de nous rassembler pour nous en faire part. L'autre l'arrivée prochaine d'un nouveau Gouverneur qui en ce cas ne viendrait qu'autant que celui-ci aurait été censuré à la fin, et dès lors arriveraient des instructions libérales. Remarquez que je n'ai pas l'extravagance de penser que je me croie dans ces cas nécessaire ici. Non il n'est aucun de nous qui dans aucune circonstance serait l'homme nécessaire ici ou là. Vous ne doutez pas j'espère que si je désirais me trouver ici dans un pareil moment c'est que j'ai observé plus d'une fois que les premières impressions sur l'esprit d'un gouverneur, quand il avait de l'esprit ont eu des suites favorables. Que ce serait sans aucune vue d'ambition personnelle mais en vue de l'utilité publique que je me suis porté à croire que le poids et l'autorité que vous m'avez prêtés, par la bienveillance qui vous a portés à me choisir pour Orateur, ne seraient peut-être pas perdus pour mon pays si j'étais l'un de ceux qui le verraient dans ces premiers momens de son arrivée, si je me trouvais au poste que mon pays que mes collègues m'ont assigné.

J'étais absent hier lorsque votre lettre a été laissée chez moi et n'y suis rentré que dans la soirée. Je vous fais donc à la hâte cette lettre qui ne finit point parce que je n'ai pas le tems de la faire plus courte ce qui serait bien nécessaire pour la rendre supportable. Mais enfin vous voyez que mon désir de conserver votre estime de vous donner franchement quelques-uns des motifs qui me forcent à refuser d'accéder à votre demande l'emporte de beaucoup sur l'amour propre qui me conseille de ne vous pas envoyer un écrit dont je suis si peu content. Mais il serait possible si j'ai le malheur que vous ne goutiez pas mes bonnes raisons parce qu'elles seraient mal exposées que vous jetteriez les yeux sur quelques autres envoyés.

Plusieurs de mes collègues le peuvent faire aussi bien pour la chose publique et avec moins d'inconvénient individuel que le père d'une famille assez nombreuse dont l'épouse a été habituellement malade depuis deux années qui alarmée par l'apparition du Coléra ne serait pas capable sans un danger imminent de vivre avec les inquiétudes additionnelles que lui donneraient mon absence au milieu du danger ou elle et ses enfans peuvent être plongés. Des garçons, des époux sans famille qui peuvent être accompagnés de leurs Dames, des négocians qui après avoir terminé les intérêts publics pourraient avancer leurs propres affaires, des représentans aussi mauvais sujets que moi mais qui ont moins provoqué d'animosité que moi parce qu'ils n'avaient pas la place où vous m'avez portée ou parcequ'ils ont moins souvent pris part aux débats que moi, tous ces hommes-là seraient plus propres que moi à la tâche que vous avez souhaité m'assigner. C'est en cas que vous croyez qu'il serait utile d'envoyer quelqu'un d'eux que pour ne pas occasionner de délais je vous envoie ma lettre sans avoir le tems de la corriger ni même de la relire mais non pas sans avoir lieu & longuement pensé au sujet dont elle traite. Je vais de ce pas à une assemblée où la même question va être agitée et où je vais lire l'indéchiffrable brouillon de cette réponse.

Je suis avec une parfaite considération Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. J. Papineau

Hector-S. Huot, Ecuier, M.P.P.

Québec (1).

LES DISPARUS

Doty, John — Né en Angleterre, il s'embarqua au mois d'avril 1784 à Gravesend pour venir exercer son ministère de pasteur anglican au Canada. Le 4 juillet 1784, il était rendu à Sorel où il devait résider jusqu'en 1803. Il se retira ensuite aux Trois-Rivières où il se livra à l'enseignement. Décédé en 1842.

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal.

LE CABARET ET LA CHANSON

Hôtellerie et beuverie riment à la perfection, mais il ne s'ensuit pas que ces mots représentent des faits inséparables.

Dans notre collection de milliers de chansons anciennes, celles qui sont "bâchiques" forment un répertoire imposant : leur nombre étant trois fois plus considérable que celui de tout autre genre. Cependant, fait à noter, on n'y parle rarement du cabaret ou de l'hôtellerie.

Une seule, et dont nous n'avons qu'une unique version, proclame l'agrément de l'estaminet et elle nous paraît dater de la fin du XVIIIe siècle.

Boire et chanter au cabaret
Voilà le plaisir des hommes
Ils parl't en blanc,
Ils parl't en noir,
Ils parl't toujours sans rien savoir,
Et voyez donc !!
Voilà le plaisir des hommes
Voilà leur plaisir.....

4e couplet

Qu'en a composé la chanson
Ce sont trois jolis garçons,
L'ont composé au cabaret
C'est en buvant du vin clairet
Et voyez donc !
Voilà le plaisir des hommes
Voilà leur plaisir.

x x x

Dans une autre, il est question du restaurant où l'on fait ripaille :

Du temps que j'étais jeune,
J'allais au cabaret,
Je mettais sur la table,
Perdrix, pigeons, poulets.....

x x x

La troisième nous présente des militaires qui s'abreuvent en passant :

— 1 —

Nous étions trois capitaines
De la guerre revenant,
 Brave, brave,
De la guerre revenant,
 Bravement.

— 2 —

Nous entrâmes dans un auberge,
Hôtesse, avez-vous du vin blanc ?.....

x x x

Avec la quatrième, nous pénétrons dans une guinguette :

Écoutons la chanson,
Elle est divertissante,
Ce sont trois garçons d'campagne
Qui reviennent de France
Ils sont entrés d'un cabaret
Se sont mis dans la danse.....

x x x

Une cinquième nous conduit à la cantine. Elle débute ainsi :

Il faut aller à Québec,
Il y a des cantiniers,
Aussi des jolies filles,
Sur la grande quantité.....

x x x

La sixième et dernière nous offre une scène imaginaire et impossible à réaliser dans un pays aussi étroitement surveillé que fut le nôtre :

Ce sont les filles d'un cantinier
Ah ! qu'elles sont jolies
Mais ell' s'en vont au cabaret
Boire chopine.....

x x x

Lorsque nous préparions l'étude que nous avons jadis consacrée aux Auberges d'autrefois, nous n'avons trouvé des cabarets qu'à Québec et à Montréal.

Et dans ces "boîtes" ne se rassemblaient que de petits groupes d'amateurs de billards ou de cartes, à part les forains et les nomades.

Presque toujours nos pères ont préféré goûter leurs "brevages" à la maison, au cours des noces, des fêtes, des corvées, des anniversaires.

En agréable compagnie, entre parents, amis et connaissances, ils pouvaient à l'aise, louer ou vilipender le jus de la vigne, car bien entendu, avant 1760, personne ne s'avisait de mettre en *vers* une autre liqueur que le vin.

E.-Z. Massicotte

" LE SINCERE AMI "

D'après M. F.-J. Audet (*Mémoires de la Société Royale*, 1924), Louis Bourdages aurait été accusé en 1810 d'avoir distribué et répandu le *Sincère Ami*, un journal regardé comme séditionnel.

Y a-t-il vraiment eu en 1810 un journal intitulé *le Sincère Ami* ? Dans une représentation faite le 29 mars 1810 aux juges de la Cour du Banc du Roi, les Grands Jurés de Québec dénoncent comme contenant des matières dangereuses à la paix et à la sûreté du pays les trois derniers numéros du papier périodique intitulé *le Canadien* et, notamment, un papier adressé à tous les électeurs du Bas-Canada et signé "Votre Sincère Ami".

Cette adresse "à tous les Electeurs du Bas-Canada" comprend cinq pages du même format que le *Canadien*, imprimées évidemment sur les mêmes presses et, quoiqu'elle ne porte pas de date, elle a dû être distribuée avec l'un des derniers numéros du *Canadien*, au commencement de mars 1810.

Il n'y a pas à douter que ce fut pour avoir contribué à la propagation de ce pamphlet, et non d'un périodique, que Louis Bourdages fut inquiété en 1810. L'on n'a pas oublié comment une semblable confusion originant d'un passage des *Mémoires* de Laterrière a fait croire pendant longtemps à l'existence d'un journal de Fleury Mesplet intitulé: *Tant pis ! Tant mieux !*

AEGIDIUS FAUTEUX

LES TACHE

Taché, Guillaume — Fils de Joseph Taché et de Catherine Guénaud, de Saint-Sauvan, diocèse de Xaintes, en Saintonge. Il épousa à Québec, le 29 octobre 1742, Louise-Charlotte Métivier, fille de Jean Métivier. M. Taché fut tué d'un boulet de canon le 28 avril 1760, au cours de la bataille de Sainte-Foy. Deux de ses filles se marièrent, mais il ne laissa pas de fils.

Taché, Jean-Paschal — Né à Garganvillars, commune de Tarn-et-Garonne, ancienne Guienne, diocèse de Montauban. Il vint dans la Nouvelle-France dans l'été de 1772 mais ne s'établit définitivement à Québec qu'en 1730. Il devint un des négociants les plus en vue de la colonie. Il fut pendant plusieurs années syndic des marchands. En 1759, M. Taché était à la tête des négociants de Québec. La Conquête le ruina. Sept de ces vaisseaux chargés de marchandises avaient été pris par les Anglais. Il décéda à Québec le 18 avril 1768. Le gouverneur Carleton venait de lui accorder une commission de notaire. Auteur d'un poème, *Le Tableau de la mer*. Cf Pierre-Georges Roy, *La famille Taché*.

Taché, Charles — Né à Québec le 29 août 1752, du mariage de Jean-Paschal Taché et de Marie-Anne Jolliet de Mingan. Il fut co-seigneur de Mingan, et un des *bourgeois* de la Compagnie des postes du Roi. Décédé à Kamouraska le 7 août 1826. Dans ses *Mémoires*, Aubert de Gaspé parle avec humour des distractions de M. Taché.

Taché, Paschal-Jacques — Né à Québec le 30 août 1757, de Jean-Paschal Taché et de Marie-Anne Jolliet de Mingan. Bourgeois de la Compagnie des Postes du Roi. Député de Cornwallis à la Chambre d'Assemblée de 1798 à 1800. Décédé à Kamouraska le 5 juin 1830. Il avait épousé Marie-Louise-Rénée de Charnay, veuve de Jean-Baptiste Magnan. C'est elle qui mit la seigneurie de Kamouraska en possession de la famille Taché.

Taché, Charles — Né à Saint-Thomas de Montmagny le 20 juin 1784, de Charles Taché et de Geneviève Michon. Il s'engagea dans le commerce à Deschambault mais ne fut pas heureux et se retira à Kamouraska. Il fit toute la campagne

de 1812-1813 d'abord comme capitaine au 4^e bataillon de milice puis comme capitaine dans le corps des Voltigeurs. Il se remit ensuite dans le commerce à Kamouraska. Décédé à Kamouraska le 16 janvier 1826. Père de Mgr A.-A. Taché.

Taché, L'hon. Jean-Baptiste — Né à Saint-Thomas de Montmagny le 12 juin 1786, de Charles Taché et de Geneviève Michon. Notaire. Député de Cornwallis de 1820 à 1824, puis de Rimouski de 1834 à 1838. Membre du Conseil Spécial puis conseiller législatif. Régistrateur du comté de Kamouraska. Décédé à Kamouraska le 24 août 1849.

Taché, Sir Etienne-Paschal — Né à Saint-Thomas de Montmagny le 5 septembre 1795, de Charles Taché et de Geneviève Michon. Il fit la guerre de 1812 puis se fit recevoir médecin. Elu député, il fit partie de plusieurs administrations et fut deux fois premier-ministre. Créé Chevalier par la reine Victoria. Décédé à Saint-Thomas de Montmagny le 30 juillet 1865. Une des plus nobles figures du Canada.

Taché, Joseph-Charles — Né à Kamouraska le 24 décembre 1820, de Charles Taché et de Louise-Henriette Boucher de la Broquerie. Médecin. Député de Rimouski de 1848 à 1857. Rédacteur du *Courrier du Canada*. Inspecteur des Asiles et Prisons. Sous-ministre de l'agriculture du Canada de 1864 à 1888. Décédé à Ottawa le 16 avril 1894. Chevalier de la Légion d'honneur. Auteur de plusieurs brochures dont une: *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union fédérale*, a été d'un grand secours aux Pères de la Confédération.

Taché, Louis — Né à Kamouraska le 25 avril 1822, de Charles Taché et de Louise-Henriette Boucher de la Broquerie. Notaire. Shérif de Saint-Hyacinthe. Fondateur de la Société de colonisation des Cantons de l'Est. Décédé à Saint-Hyacinthe le 1^{er} avril 1881.

Taché, Mgr Alexandre-Antonin — Né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 23 juillet 1823, de Charles Taché et de Louise-Henriette Boucher de la Broquerie. Oblat de Marie-Immaculée. Ordonné prêtre le 12 octobre 1845. Sacré évêque d'Arath et coadjuteur de Mgr Provencher le 23 novembre 1851, il devint évêque de Saint-Boniface le 7 juin 1853

et archevêque le 22 septembre 1871. Décédé à Saint-Boniface le 22 juin 1894. Cf. Dom Benoit, *Vie de Mgr Taché*.

Taché, Jacques-Vincent — Né à Kamouraska le 3 octobre 1823, de Paschal Taché et de Julie Larue. Shérif du district de Kamouraska. Commandant du 88e bataillon d'infanterie de Kamouraska. Décédé à Kamouraska le 11 janvier 1879.

Taché, Jean-Georges — Né à Kamouraska le 20 janvier 1824, de Jean-Baptiste Taché et de Charlotte Mure. Avocat. Candidat au siège de Grandville en 1860, il fut battu par Letellier de Saint-Just, plus tard lieutenant-gouverneur. Décédé à Kamouraska le 7 juin 1861.

Taché, Ivanhoé — Né à Kamouraska le 4 novembre 1835, de Louis-Paschal-Achille Taché et de Eléonore d'Estimauville. Greffier des journaux français et député sergent d'armes du Sénat du Canada. Décédé à Ottawa le 20 avril 1887.

Taché, Eugène-Etienne — Né à Saint-Thomas de Montmagny le 25 octobre 1836, de Étienne-Paschal Taché et de Sophie Baucher dit Morency. Ingénieur civil et arpenteur. Sous-ministre des Terres de la province de Québec. Auteur des plans du palais législatif, du manège militaire et du palais de justice de Québec. Auteur de la devise *Je me souviens* qui accompagnent les armoiries de la province de Québec. Décédé à Québec le 13 mars 1912. "La postérité connaîtra mieux M. Taché que ses propres contemporains car il n'a cherché que l'ombre et l'oubli toute sa vie."

Taché, Jules — Né à Saint-Thomas de Montmagny le 30 mai 1844, de Étienne-Paschal Taché et de Sophie Baucher dit Morency. Fonctionnaire du gouvernement de Québec. Peintre amateur de grands talents. Son oeuvre se compose de plus de cinquante natures mortes, paysages, marines, portraits, etc. Deux fois couronné à l'Exposition provinciale de Québec. Décédé à Québec le 19 mars 1897.

Taché, Joseph de la Broquerie — Né à Saint-Hyacinthe le 22 mars 1858, de Louis Taché et de Charlotte-Odile Beaudet. Notaire. Un des promoteurs de l'industrie laitière dans la province de Québec. Journaliste. Propriétaire du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Candidat aux élections du 16 février

1904 dans Saint-Hyacinthe. Imprimeur du Roi puis bibliothécaire de la Chambre des Communes à Ottawa. Décédé à Ottawa le 21 mars 1932. Cf. le *Devoir*, 22 mars 1932, article de Ernest Bilodeau.

Taché, Louis-Hippolyte — Né à Saint-Hyacinthe le 30 août 1859, de Louis Taché et de Charlotte-Odile Beaudet. Avocat. Candidat aux élections provinciales de 1900 dans le comté de Témiscouata. A publié les *Nouvelles Soirées Canadiennes*, les *Hommes du Jour*, *l'Opinion Publique*, etc, etc. Promoteur du Crédit Municipal Canadien. Officier d'Académie. Décédé à Montréal le 22 mai 1927. Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXIII, p. 453.

Taché, Paschal — Né à Saint-Paschal de Kamouraska le 28 janvier 1853, de Jacques-Vincent Taché et de Charlotte Taché. Avocat. Candidat à l'Assemblée législative de Québec dans le comté de Kamouraska en 1877 et en 1878. Protonotaire du district de Kamouraska. Décédé à la Rivière-du-Loup (en bas) le 17 août 1904. Cf. le *Saint-Laurent*, de la Rivière-du-Loup (en bas), 19 août 1904.

Taché, Louis — Né à Rimouski le 29 août 1854, de Joseph-Charles Taché et de Françoise Lepage. Avocat. Candidat dans le comté de Rimouski aux élections générales de 1887, de 1892, de 1896 et de 1900. Maire de Saint-Germain de Rimouski pendant plusieurs années. Décédé à Rimouski le 12 novembre 1919.

ACTE DE NAISSANCE DU JUGE BACQUET DIT
LAMONTAGNE

Le vingt-six juin mil sept cent quatre vingt quatorze par nous soussigné prêtre du séminaire de Québec a été baptisé Jean-Baptiste-Édouard né du jour du légitime mariage de Jean-Baptiste Lamontagne et de Françoise Roi. Le parrain a été Étienne Hianveu et la marraine Marie-Geneviève Dérocher qui seule a déclaré ne sçavoir signer.

Ét. Hianveu

J. Bt. Lamontagne

J. Boissonnault Ptre (1)

(1) Communiqué par M. F.-J. Audet.

LA POINTE-DU-LAC AUX 19^e ET 18^e SIECLES

Son antique manoir

Vers 1890, les voyageurs qui descendaient la route royale qui longe le fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec, se trouvaient soudain surpris lorsqu'ils voyaient, au tournant du lac Saint-Pierre, surgir derrière un vieux moulin une demeure seigneuriale aux murs blancs d'albâtre, aux fenêtres barricadées, aux galeries vacillantes, sur un vaste terrain aux hautes futaies entouré d'une épaisse clôture de bois qui leur en défendait l'accès. Là, personne n'osait s'arrêter comme si l'ordre eut été dicté par le destin. Tous filaient leur chemin sans se soucier de sauver de la ruine ce bel ensemble architectural, et de maintenir à travers les siècles la tradition des arts.

Pour nous qui avons souci de faire revivre de telles reliques, arrêtons-nous aujourd'hui devant ces scènes pittoresques de la Pointe-du-Lac, évocatrices d'un passé moyenâgeux, et pénétrons dans ce domaine dont l'intérêt se concentre sur le vieux manoir lui-même, et qu'une photographie conservée présente avec une sobre élégance dans la pureté de ses lignes restaurées.

Cette demeure seigneuriale a joué un rôle peu connu dans l'histoire, rôle qui serait intrigant si les récits populaires en étaient exacts. Dans ce domaine mystérieux, les élèves du couvent accompagnées de leurs religieuses, allaient chaque année faire le pique-nique traditionnel. Dès le premier beau jour de juin, elles y établissaient leurs quartiers généraux, prenaient leur repas sur le vert gazon et circulaient tout le long du jour dans les taillis parfumés. Mais de s'approcher du vieux manoir personne n'osait, grâce à ces histoires de revenant ou de maison hantée dont les élèves s'entretenaient entre elles : on disait que dans la cave, fermée avec une grosse porte de fer, un hérétique y était mort et enterré avec son chien ; que, depuis ce temps-là, on y entendait des bruits étranges propres à exciter la terreur. Son âme, paraissait-il, errait dans le domaine hanté. Au surplus, on y

voyait des serpents se promener sur les nobles marches de l'escalier tournant en spirale, et dans les murs lézardés vivaient des troupes de rats, de chauves-souris et de grouillants insectes. Tels étaient les hôtes de ces ruines, sans compter encore hiboux, chouettes et chats-huants qui faisaient là leur cour nocturne. Il ne fallait donc pas s'approcher de trop près du vieux manoir de crainte d'être saisis de frayeur terrifiante. Or, les plus braves parmi les élèves juraient de jeter un défi à tous ces esprits malins. Elles partaient en groupe, puis quatre, puis trois, puis une seule enfin se glissait le long des poutres branlantes, montait sur la galerie extérieure et jetait un coup d'oeil furtif à travers les fenêtres barricadées. Elle n'y découvrait rien sinon qu'une noirceur intérieure ; et dans cette noirceur, son imagination voyait passer quelque fantôme. Tout à coup, elle jetait un cri d'épouvante et, houp, les peureuses s'enfuyaient à toutes jambes au bord de l'étang comme si des loups-garous les eussent poursuivies.

A la dernière décade du 19^e siècle, certains touristes de Montréal vinrent donner un démenti à toutes ces histoires farouches. Aux vacances d'été, le manoir était habité par Monsieur et Madame Piret, avec leur suite de serviteurs, insoucieux d'offusquer de telles ombres. Et les enfants du village s'étonnaient de ce qu'une demeure aussi suspecte qui s'appariait à la silhouette de leur fantôme, devint habitable. Il leur semblait que ces touristes étaient de braves chevaliers antiques qui faisaient leurs exploits, mais non impunément, en traitant avec ces images de ténèbres. Ils étaient encore plus stupéfiés lorsqu'ils rencontraient ces gens-là avec l'air de n'avoir besoin de personne. En effet, ces touristes vivaient indépendants et heureux. On les voyait passer hors de leur manoir, dans leur calèche rouge attelée à deux petits poneys bien dressés, bien drillés, se promenant le long du fleuve et devisant au petit bonheur et chacun de les croire heureux, du moins en apparence.

L'origine du Manoir de la Pointe-du-Lac, pareillement à tout ce qui se targue de bonne noblesse, se perd, comme dirait un vieux nobiliaire, dans la nuit des temps.

Et pourtant non. Les documents précieux que tient Monsieur l'abbé J.-E. Poisson, curé actuel de la paroisse, attestent qu'il fut construit avant 1790 et vendu à l'enchère en 1795 avec la seigneurie appartenant alors à l'honorable Thomas Coffin, gendre du seigneur Tonnancour dont nous parlerons plus loin.

Nicolas Montour, marchand de Montréal, actionnaire de la Compagnie du Nord-Ouest, acquit la propriété seigneuriale avec ses titres et dépendances, par acte du shérif de Trois-Rivières, en 1795. Il vécut dans toute la largesse possible en son manoir bâti avec l'élégance des châteaux du Moyen-Age. Il fit même venir de Gentilly un arpenteur qui localisa dans son domaine un rond et un terrain de courses pour ses amusements. Avec de la sagesse et une bonne administration il aurait pu décupler sa fortune ; mais son train de vie, son amour de la bonne chère et du luxe, loin de grossir son capital le diminua. Sa fortune, toutefois, qui s'élevait à 20,000 £ lui a survécu. De religion protestante il avait marié une catholique, Geneviève Wills, qui hérita de tous les biens, meubles et immeubles, à sa mort survenu à la Pointe-du-Lac le 5 août 1808 ; mais le défunt fut enterré aux Trois-Rivières, dans le cimetière protestant.

Une bonne note qui s'attache au nom de la seigneurse Montour, c'est qu'elle était charitable. Il appert qu'elle aida le curé dans ses bonnes oeuvres, notamment celles de l'abbé de Calonne à qui elle aurait fait don de riches ornements pour les offices divins. Sa mort arriva dans la soixante-cinquième année de son âge, le 2 avril 1832. La succession passa alors à ses trois filles, Julie, Caroline et Mélinda.

Les trois co-seigneures Montour restèrent propriétaires de la seigneurie tant que dura le régime féodal en Canada, c'est-à-dire jusqu'en 1854. A cette époque, le Gouvernement abolit ce régime moyennant certaines indemnités concédées aux seigneurs. A la Pointe-du-Lac, il remboursa les droits de \$4681.66 pour lods et ventes ; mais les droits seigneuriaux existent encore sous le nom de " Mailhot et Montour ". Ils sont aujourd'hui entre les

mains de Madame Héroux (Henriette Paquin), de la Pointe-du-Lac.

* * *

Voici l'histoire des trois co-seigneures Montour.

A la mort de leur mère, en 1832, elles héritèrent chacune du tiers indivis de la seigneurie.

L'aînée maria le sénateur Mailhot et habitait la maison en face de l'église où demeure aujourd'hui Monsieur Fortin. Ils moururent sans laisser de postérité.

La deuxième fille, Caroline, d'abord mariée à M. L. E. Kimber, fils du principal marchand de Trois-Rivières, est devenue veuve après quatre ans de mariage. A la mort de son mari, à Nicolet, elle revint demeurer avec sa mère au manoir. La veuve Caroline Kimber épousa en deuxième nocce Toussaint Biron, de la Pointe-du-Lac, et fixa sa résidence dans la partie ouest de la seigneurie dont elle possédait le tiers.

Le co-seigneur Biron eut une fille qui ne vécut qu'un an. Comme il n'avait pas d'héritiers vivants, il voulut faire une bonne oeuvre avec sa fortune. En conséquence, il concéda la propriété de trois cents pieds de front en face du lac Saint-Pierre, à la Congrégation des Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa et y fit construire de son argent le Pensionnat pour l'instruction des jeunes filles. Acte de philanthropie excellente. Oeuvre d'éducation dont les bienfaits immortels se perpétuent et multiplient sa mémoire. Le généreux donateur mourut à la Pointe-du-Lac, en 1882, âgé de 74 ans. Son oeuvre bénie de Dieu a contribué au perfectionnement de la société et a déjà fourni à l'Eglise une centaine de religieuses.

La dernière fille du seigneur Nicolas Montour eut une histoire assez triste. Elle devint folle. Furieuse et dangereuse, elle dut être renfermée seule dans un cachot, en la cave du Manoir où elle vécut de longues années jusqu'à sa mort, (1872). L'image d'une fille de seigneur, captive dans un cachot aux barres de fer, victime de la démence, en proie au désespoir, s'associe fort bien aux fantômes, aux êtres fantastiques qui circulaient dans les récits populaires et explique, en quelque sorte, la crainte

et l'horreur que les élèves du couvent se faisaient du château, à la fin du 19^e siècle (1).

Le monument funèbre, style Moyen-Age, que l'on voit encore aujourd'hui au cimetière de la Pointe-du-Lac est l'image la plus évocatrice des familles Montour-Mailhot qui ont passé avec l'histoire seigneuriale.

Voici qu'en 1874, les biens des Montour passent entre les mains des Piret et des Waters.

Frédéric Piret, ingénieur-mineur de Charrier La Prugne, département de l'Allier en France, avait épousé Eliza Waters, une protestante de la cité de Londres, en Angleterre. Il vendit le domaine, en 1789, à son beau-frère William Waters, résidant à Londres, sur exercice de réméré. Il le reprit, en 1885, en versant, selon les conditions du contrat de rétrocession fait par le notaire Guillet, de Trois-Rivières, le montant d'achat de \$1700.00 accrus de ses intérêts pendant cinq ans, à six pour cent.

C'est ce Monsieur Piret qui venait de Montréal vers la fin du siècle avec sa femme, ses amis, passer les vacances de l'été en son manoir. On le voyait chaque dimanche assister à la messe paroissiale. Son maintien religieux, son air distingué donnait à sa personne le prestige de la noblesse.

Vers la fin de sa vie, le manoir était devenu son séjour habituel. Il mourut en 1902, à la Pointe-du-Lac. Un monument funèbre lui est élevé au cimetière de la paroisse où il fut inhumé.

Lorsqu'il tomba malade, il se prépara à mourir en bon chrétien. Le jour qu'il reçut la communion en viatique, il s'y passa une scène impressionnante : le curé de la paroisse, monsieur l'abbé J. Caron, avait demandé aux religieuses d'accompagner avec leurs pensionnaires le Saint-Sacrement jusqu'à la chambre de son illustre mala-

(1) D'après le Père Louis Heroux, s. j., natif de la Pointe-du-Lac, il n'y aurait eu ni cachot ni cave au Manoir mais, un soubassement dans lequel il coucha lui-même lors de ses noces d'or, en 1927. Les Frères lui donnèrent précisément la chambre au-dessous de celle qu'occupait la Seigneuresse vers 1870. Que la gardienne de Mlle Mélinda ait dû user de fermeté et de vigueur et qu'il y ait eu des grillages à sa chambre, ce n'eût été que prudence, mais qu'elle n'ait pas été bien traitée, personne de son temps n'ajouta foi à cette rumeur.

de. Les élèves, en voile blanc, s'y rendirent en procession, priant avec leur ferveur habituelle ; et là, dans un pieux recueillement, elles chantèrent un cantique d'action de grâces, selon le désir du mourant. Ces voix si pures, ces paroles si suaves firent verser des larmes d'attendrissement à monsieur Piret qui en exprima par signe significatif toute sa reconnaissance.

Par cette démonstration religieuse et solennelle, le bon curé espérait amener à l'Église catholique madame Piret. Mais il n'en fut rien. La protestante s'en retourna en Angleterre avec le corps de son chien qu'elle avait fait empailler et enfermer dans un coffre de cuivre très riche et très dispendieux. Cet acte de paganisme a jeté son nom dans le mépris et l'oubli.

Dans un document touchant la famille Tonnancour, en date du 17 octobre 1903, monsieur l'abbé Ch. La Mothe ajoute en marge que la seigneurie de la Pointe-du-Lac est entrée les mains de l'honorable juge Mailhot et des héritiers du feu A. Mailhot qui avait marié sa tante Hermine La Mothe.

D'après le Révérend Frère Victor de l'Instruction Chrétienne, les Chartreux auraient acheté le manoir de monsieur Piret ; ceux-ci auraient vendu la propriété à deux citoyens de la Pointe-du-Lac : M. Adolphe Biron de société avec M. Napoléon Duval, avant que leur Congrégation en devienne définitivement propriétaire, en 1911.

Après l'acquisition du domaine seigneurial, les Fils de Laménais ont restauré le manoir, édifié une aile nouvelle, de style différent et de proportions plus élargies et en ont fait un Juvénat. Ils ont tellement progressé dans leur oeuvre de propagande religieuse qu'aujourd'hui sur cette belle et vaste propriété, ils ont construit tout un édifice nouveau devenu leur Maison Provinciale, une résidence privée pour le chapelain, un couvent de Soeurs Dominicaines avec charge domestique non seulement du Juvénat mais encore du Noviciat.

La propriété elle-même est toute transformée avec les créations nouvelles d'embellissement. Les moindres

effets ont été étudiés en fonction de l'harmonie générale. Dans la variété de leurs dispositions, les allées, les carrefours ménagent des entrées et des découvertes de fleurs ; des vasques, des statues jalonnent les relais pour le regard, dans un des bosquets une grotte, fac simulé de Lourdes, a été élevée à l'honneur de la Vierge Immaculée. Un petit ruisseau à l'onde cristalline y fait entendre son doux clapotement, harmonie peu commune qui unit les voix religieuses du présent aux souvenirs d'une antiquité disparue.

C'est dans cet ensemble architectural et pittoresque, formant à lui seul tout un village, que disparaît le vieux Manoir, la noble ruine du passé.

• • •

Le Moulin Seigneurial

Nous voici, dans un reposant décor, à la lisière du bois, près de la petite rivière Saint-Charles, affluent du Saint-Laurent, où apparaît le moulin Duplessis. Le corps du bâtiment est de pierres grises. A ce moulin, en 1890, se concentre la petite industrie. Les habitants viennent y faire moudre leur grain, scier leur bois, porter le lait à la beurrerie. Du matin au soir, on y entend le cri strident de la scie, le bouillonnement des eaux, le roulement des voitures de trait et le maniement des bidons ; les gens empressés se saluent avec joie, échangeant quelques mots de santé, se croisent tour à tour ; chez tous, c'est la joie, l'activité, la vie heureuse.

Ce vieux moulin seigneurial bâti sur la rivière Saint-Charles, (Rivière à La Loutre), ne fut jamais banal s'il faut en croire certains rapports. Le mot banal, en terme de féodalité, se dit des choses dont le seigneur pouvait imposer l'usage à ses vassaux. Un moulin banal, par conséquent, se dirait de celui où les censitaires étaient tenus de porter leur grain pour le faire moudre. En retour, le seigneur s'engageait à moudre le grain dans un temps déterminé, sinon, le censitaire avait droit d'encourager un autre moulin.

Or, le seigneur Montour n'a pu obliger les habitants de la Pointe-du-Lac d'apporter leurs grains à son moulin précisément parce que le pouvoir d'eau à son étang n'é-

tait pas assez fort pour le faire marcher en tout temps. Pour obvier à cet inconvénient, il fit creuser deux canaux ; l'un qui partait de la rivière aux Sables ; l'autre, de la rivière aux Glaises. Au haut de cette dernière rivière, il fit faire une chaussée afin d'engager l'eau à rentrer dans le canal. Mais ce moyen ne réussit pas. Soit pour quelque cause physique ou géologique, l'eau n'a pu être retenu sur place et prendre dans le canal, en sorte que le pouvoir hydraulique au moulin seigneurial fut toujours très limité.

En 1861, le co-seigneur Mailhot essaya d'avoir le titre de " banal " pour le moulin ; mais ce privilège, dit-on, lui fut refusé.

Les meuniers propriétaires furent successivement : Monsieur Piché, Olivier Du Plessis, puis Thomas Garceau. Ce dernier vendit les moulins aux Frères de l'Instruction chrétienne, en 1925.

Les Frères ont augmenté le pouvoir d'eau par le creusement de l'étang et par l'aménagement de nouvelles turbines. Ils ont converti le dessous du moulin à farine en boutique, y ont installé plusieurs machines mues par cette force hydraulique.

Est-il juste d'attribuer au seigneur Montour la bâtisse du moulin seigneurial ? — Non. D'après le rapport de Franquet, ingénieur, qui visita la Pointe-du-Lac, en 1752, le moulin aurait fonctionné bien avant cette époque. Il l'a vu lui-même en fonction lors de son passage. Est-ce bien le moulin de la rivière à La Loutre que Franquet désigne ? Il appert que oui. Il est donc loisible de conjecturer que le moulin doit avoir à peu près le même âge que le presbytère.

Et nous voici au commencement du 18^e siècle à l'époque reculée où la Pointe-du-Lac était appelée par les annalistes la seigneurie de Tonnancour.

Les Tonnancour

La seigneurie de la Pointe-du-Lac a une histoire plus ancienne que celle du Manoir Montour. Au 17^e siècle sous le régime de la Nouvelle-France, dans les titres des

fiefs primitifs, elle porte de nom de seigneurie Tonnancour. En voici les raisons : —

En 1656, le gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher, lieutenant-général de Monsieur le grand Sénécal de la Nouvelle-France, du pouvoir de M. de Lauzon, chevalier et conseiller du Roi, donna à Maître Jean Sauvaget, venu de La Rochelle, France, au Canada, et à son gendre Etienne Seigneuret, une terre et une concession au côté nord de la pointe du lac Saint-Pierre.

Marguerite, fille d'Etienne Seigneuret, seigneur en partie de la Pointe-du-Lac, se maria, en 1663, à Louis Godefroy de Tonnancour. Ainsi paraît pour la première fois dans la petite histoire canadienne le nom de Tonnancour.

En 1734, René obtint de Charles, marquis de Beauharnois, château Saint-Louis, Québec, une concession additionnelle aux trois fiefs, Sauvaget, Seigneuret et Normanville dont il avait hérité à la mort de ses père et mère, afin de les rendre tous égaux en profondeur et d'en faire une seule et même seigneurie sous le nom de Tonnancour. Il possédait alors, dans le sens de "Fief Tonnancour", toute la partie de la Pointe-du-Lac qui s'étend depuis la limite de la banlieue des Trois-Rivières jusqu'à la rivière Saint-Charles, ou la rivière à La Loutre dont parle Franquet.

Ces Tonnancour, seigneurs de la Pointe-du-Lac, de la branche de Louis Godefroy de Normanville, descendent de Jean-Baptiste Godefroy, chef de la famille Godefroy au Canada, sieur de Linctot, et fils de Pierre Godefroy, de Linctot, pays de Caux, Normandie.

René Godefroy Tonnancour, français d'origine et canadien de naissance, joua un grand rôle dans le district des Trois-Rivières, où il exerça à la suite de son père la charge de procureur du Roi, de lieutenant-général de Sa Majesté au siège de la prévôté de Trois-Rivières. Louis XIV lui-même signa en sa faveur, en mars 1718, les lettres de confirmation de noblesse. Ces titres lui furent donnés à la demande de l'intendant Champigny, non pas au hasard de la fortune, mais au mérite, comme à un gen-

tilhomme très sage, en récompense accordée au bon père de famille qui s'exerce de bien faire son devoir dans l'espérance de léguer à ses enfants un nom plein d'honneur et de vertu.

En effet, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, René de Tonnancour fut toujours digne de haute noblesse et de conduite exemplaire.

Il s'appliqua à bien élever ses enfants. Sur dix que le Seigneur lui donna, deux filles se firent religieuses chez les Dames Ursulines des Trois-Rivières ; un fils devenu prêtre, fut nommé chanoine de la cathédrale de Québec ; un autre fils, Louis-Joseph continua la lignée nobiliaire comme seigneur à la Pointe-du-Lac.

Dans sa vie publique, le seigneur de Tonnancour fut pour Trois-Rivières ce qu'est un bon roi par rapport à ses états : le juge de toutes les causes, le conseiller, l'appui et le soutien de tous ceux qui avaient recours à sa protection. Tous trouvaient en lui, avec la bonté, noblesse de sentiment, et courage énergique." (Extrait des annales des Ursulines).

A lire le journal ursulinien, on se figure le seigneur de Tonnancour, au premier âge de notre histoire, rendant justice sous les chênes de sa seigneurie à la Pointe-du-Lac, tel autrefois saint Louis sous les bois de Vincennes.

Grandir le royaume de l'Église pour Dieu et pour le Roi telles étaient bien ses vues. C'est lui qui, en 1736, fit construire la première église de la Pointe-du-Lac, à 25 pieds nord-ouest de l'église actuelle. Son Manoir était à la disposition des Pères Récollets qui venaient de Trois-Rivières desservir la mission, et quand en 1744, les curés y furent nommés résidents, c'est ce même manoir qui leur servit de presbytère. Enfin, par acte de donation pure et simple de la famille Tonnancour, le manoir-presbytère devint la propriété de la fabrique en 1791.

Le seigneur René de Tonnancour mourut à Trois-Rivières, le 21 septembre 1738.

Par un privilège sans précédent, ses deux filles religieuses Ursulines étaient à son chevet, accompagnées de

leur Mère Supérieure et de quelques autres soeurs de la Communauté.

Les Révérends Pères Récollets lui prodiguèrent les secours de la religion. Tout Trois-Rivières le pleura et les Dames Ursulines, comme dit la chronique, semèrent sur sa tombe regrets et prières.

Louis Joseph Godefroy de Tonnancour, âgé de 26 ans, hérita de tous les biens de son père. Il habita à la Pointe-du-Lac le manoir Tonnancour, construit en 1739, qu'il ne faut pas confondre avec le Manoir Montour, bâti vers 1790.

En plus de ces biens, par un acte passé devant le notaire Pillard de Trois-Rivières, Louis Joseph devint l'acquéreur du fief Gatineau lequel s'étendait de la rivière Saint-Charles jusqu'à Yamachiche.

Avec cette nouvelle acquisition, Louis Joseph Tonnancour se trouva cinq fois seigneur; aussi rendit-il hommage au roi Georges IV, au château Saint-Louis, à Québec, pour cinq fiefs en titre dont il était propriétaire. Mais le poids de tant de propriétés lui devint un fardeau trop lourd à porter. Sa fille Marguerite ayant épousé Thomas Coffin, celui-ci fit faillite et deux de ses fiefs, ceux de Tonnancour et de Gatineau qui comprenaient toute la Pointe-du-Lac, furent saisis, vendus à l'enchère précisément à Nicolas Montour, alors marchand de Montréal.

Ainsi finit à la Pointe-du-Lac l'histoire des Tonnancour.

Un moulin seigneurial construit par le seigneur Tonnancour existait-il à la Pointe-du-Lac avant celui des Montour? — Oui, et la preuve en est claire: justement, dans l'acte de vente de la seigneurie de Thomas Coffin à Nicolas Montour (1795), il est fait mention non seulement du domaine, mais encore d'un moulin à grain, d'un moulin à scie, des magasins, des maisons, etc. Franquet avait donc raison de dire que deux moulins fonctionnaient sur un ruisseau, en 1752. "Les eaux, a-t-il écrit, sont retenues par une digue revêtue en maçonnerie. Il est aisé de distinguer par la dépense qu'on y a faite qu'ils (les moulins) appartiennent à un homme riche". Cet homme riche c'est le seigneur de Tonnancour. Rien

donc ne répugne à croire que ces moulins sont, ou plus vieux ou du même âge que le presbytère.

On nous demande souvent les noms de premiers colons qui vinrent s'établir à la Pointe-du-Lac. A part ceux que nous avons mentionnés jusqu'ici dans l'union des fiefs Sauvaget, Seigneuret, Normanville, toute cette section avoisinant Trois-Rivières, nous avons encore ceux qui ont trait au fief Gatineau. Lors du dénombrement des habitants, de 1723, figurent les noms Claude Crevier, la veuve Pierre Lemaitre et Pierre Lemaitre, fils, nombre bien restreint, sans doute, mais qui donne tout de même une idée des premières concessions.

Lorsque Franquet visita la Nouvelle-France en 1752, le seigneur Tonnancour l'amena en calèche des Trois-Rivières à la Pointe-du-Lac pour y prendre le bateau qui devait le conduire à Montréal. Le visiteur français observe qu'il y a des habitations sur la droite du chemin royal un peu enfoncées dans les terres. A la Pointe-du-Lac, j'aperçus, dit-il, des maisons bâties uniformément et assujetties à des alignements. Il y en avait neuf. Surpris de cette régularité, mon dit sieur Tonnancour me dit que c'était lui qui les faisait construire à ses dépens et sur un terrain à lui appartenant, pour y réfugier les sauvages errants et vagabonds, entre les Algonquins et les Têtes-de-Boule, ainsi nommés pour avoir la tête ronde. Les sauvages traitent avec le sieur de Tonnancour. Comme il parle la langue il s'en attire la préférence et c'est en vue d'augmenter cette traite qu'il se constitue en frais pour l'établissement de ce nouveau village."

L'opinion qu'on ne devait pas induire les sauvages à s'établir à côté des Français prévalut.

La plupart des premiers colons français en cette région venaient de la Normandie.

Les Godefroy étaient normands ; les Tonnancour descendaient des normands ; dans la nomenclature des curés de la Pointe-du-Lac, plus d'un était normand. Les grand'mères des grand'mères ont transmis aux enfants de la paroisse les chants et les coutumes de la Normandie. Les descendants de Louis Gatineau, sieur de Duplessis, portèrent dans la suite le nom de Duplessis.

Il faudrait une longue monographie pour rapporter seulement les chroniques de celles qui ont trait à la paroisse de la Pointe-du-Lac : l'histoire de son église, de son presbytère, de son couvent, ses principales familles... espérons qu'un jour une plume bien avisée, révélera au monde lettré l'histoire de cette intéressante paroisse. Rappelons seulement ici que le développement de cette région se confond avec celui de la colonie. D'aucuns pensent que cette terre fut primitivement désignée sous le nom de fief des Jésuites. Et nous faisons ici un rapprochement avec l'oeuvre de ces premiers missionnaires qui bien des fois ont affronté les dangers du lac Saint-Pierre pour aller porter les bienfaits de la grâce aux Hurons convertis et aux français qui vivaient sur le Richelieu. Par exemple, celle du bon Père Anne de la Noue qui, le 2 février 1646, trouva la mort sur le lac alors qu'il allait administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie aux français du Richelieu.

Écoutons le récit du Père Jérôme Lalemant, supérieur des missions de la compagnie des Jésuites en la Nouvelle-France :

“ Comme le Père Anne de la Noue marchait sur les glaces du lac Saint-Pierre qui se rencontre entre Trois-Rivières et Richelieu, n'ayant pour guide que son bon ange et la clarté de la lune, le Ciel se couvrit et les nuées, lui dérobant son flambeau, se changèrent en neige, mais si abondante que les ténèbres de la nuit toujours affreuses l'étaient en double. On ne voyait plus les bords du lac ni les îles dont il est parsemé en quelques endroits. Le pauvre Père, n'ayant point de boussole ni de cadran pour se guider, s'égara. Il marcha beaucoup et avança peu. Les deux soldats qu'il avait quittés durant la nuit, se levant pour se mettre en chemin, furent bien étonnés quand ils ne virent point les traces ou les vestiges du Père, la neige qui était tombée de nouveau les avaient dérobées ; ils le cherchèrent pendant deux jours du côté sud et il était du côté nord ; ils crient, ils appellent, ils tirent des coups d'arquebuses mais en vain.

“ Enfin le 2 février, un soldat assez adroit, prend deux Hurons des quatre qui se trouvaient pour lors dans cette

habitation, il s'en va chercher le gîte où le Père et ses compagnons avaient passé la première nuit. Ces Hurons bien versés à démêler les pistes cachées sous la neige, remarquent les tours et les détours qu'il avait faits, trouvent le lieu où il avait passé la seconde nuit, depuis son départ. C'était un trou dedans la neige au fond duquel il avait mis quelques branches de sapin sur lesquelles il avait pris son repos, sans feu, sans maison, sans couverture, n'ayant qu'une simple soutane et une camisole.

“ Enfin ils trouvèrent son corps à genoux tout raide et engelé sur la terre qu'il avait découverte ; son chapeau et ses raquettes étaient auprès de lui ; il était penché sur le bord de la neige relevée ; il est croyable qu'ayant expiré à genoux, le poids de son corps l'avait fait pencher sur cet amas de neige ; il avait les yeux ouverts regardant le ciel, le lieu de sa demeure et les bras en croix sur la poitrine.”

Relations des Jésuites

Et cet autre Jésuite, le Père Bressany qui, en 1644, remontant le fleuve avec un parti de Hurons convertis s'en vint échouer à la rivière Marguerie.

Là, les Hurons tirèrent quelques coups de fusil pour abattre un volier d'outardes et furent reconnus des Iroquois. Ces barbares, enragés comme des loups, vinrent les attaquer et les amenèrent captifs dans leurs bourgades où ils leur firent souffrir les tourments les plus cruels.

Les annalistes croient reconnaître dans la rivière Marguerie, la petite rivière aux Glaises de la Pointe-du-Lac comme lieu de cet événement tragique (1). Quoi qu'il en soit, cette région du côté nord du fleuve, le long du lac, fut évangélisée au premier temps de la colonie par les Jésuites. Leur zèle, comme on le voit, n'attendait pas les âmes au bercail. Ils allaient ces bons apôtres au-devant des chrétiens dans l'étendue des neiges obsédan-

(1) D'après une tradition locale, ce n'est pas à la rivière Marguerie ni à la rivière aux Glaises, — lesquelles ne sont guère que des ruisseaux, — que le Père Bressany aurait été attaqué par les Iroquois ; mais sur les bords de la rivière St-Charles près de l'église actuelle de la Pointe-du-Lac. Le Père L. Heroux a lui-même entendu cette histoire il y a plus de 60 ans.

tes, marchant au flair plutôt qu'à la boussole. Combien ont péri victimes de leur dévouement évangélique ! Combien ont versé leur sang pour le royaume du Christ ! Et, précisément, cette pointe du lac qui reçut la semence de leur foi apostolique, la lumière et les grâces de leur ministère divin, se confond avec la grande épopée de nos martyrs canadiens !

Soeur Marie du Rédempteur, M. A.

LES DISPARUS

Lindsay, Alexander — Né à Québec le 6 juillet 1794, de William-Burns Lindsay et de Maria Jones. Il entra dans l'armée et suivit son régiment en Angleterre. En 1817, M. Lindsay qui était officier au 104^{ème} Régiment de ligne, obtint un congé et s'enrôla dans une légion étrangère recrutée en Angleterre pour aller prêter main forte à Dom Pedro qui venait de faire la conquête du Brésil. Le navire qui transportait M. Lindsay au Brésil périt sur les côtes de France, près de Ushant, le 8 décembre 1817, et la famille du jeune officier canadien n'apprit sa disparition que plusieurs semaines après l'événement tragique.

QUESTION

Dans ses *Découvertes et Etablissements des Français* (II, p. 28), Margry publie une lettre de Cabart de Villermont à M. Labèce, avocat en parlement, où il est question d'un voyage que ce dernier aurait fait à Québec quelques années auparavant, à la demande de M. de Frontenac. La lettre n'est pas datée, mais elle est apparemment de 1679 ou 1680. Existe-t-il quelques traces du passage de ce M. Labèce à Québec entre 1672 et 1679 et peut-on connaître la raison de son voyage ?

Aeg. F.

LA FAMILLE GRAVEL

La famille Gravel est l'une des plus anciennes du Canada. Le pays tout entier ne contenait que quelques centaines d'habitants lorsque Joseph Massé Gravel, né à Dinan, Bretagne, en 1616, arriva à Québec, en 1641. En 1644, à l'âge de 28 ans, il épousa Marguerite Tavernier, âgée de 17 ans et originaire de Randonnay, dans le Perche. Les nouveaux époux s'établirent à Château-Richer, à quinze milles de Québec. Ils eurent onze enfants, six garçons et cinq filles, qui tous surent lire et écrire, chose très remarquable dans les campagnes, au dix-septième siècle, non seulement dans la Nouvelle-France, mais même en Europe. Trois des filles furent religieuses Ursulines à Québec; l'une d'elle, Françoise, en religion Soeur Sainte-Anne, fut l'une des fondatrices des Ursulines des Trois-Rivières. Joseph Massé Gravel fut l'un des fondateurs de la paroisse du Château-Richer et le premier marguillier qu'elle ait eu. Les Gravel des Bois-Francis, qui sont tous maintenant à Gravelbourg, Saskatchewan, descendent de lui, comme le démontre le tableau suivant :

Joseph Massé Gravel, né à Dinan, Bretagne, en 1616, émigra à Québec en 1641; épousa, le premier mai 1664, Marguerite Tavernier, de Québec, née à Randonnay, Perche, en 1627. Il vécut à Château-Richer à partir de 1641 jusqu'à sa mort, en 1689; il eut onze enfants, dont Madeleine qui fut Soeur St-Paul; Françoise, Soeur Ste-Anne; Geneviève, Soeur de la Visitation; Pierre, ancêtre de M. Ludger Gravel, de Montréal; Joseph et Claude, frères jumeaux. Joseph, le premier, est l'ancêtre des Gravel de Louiseville et de St-Prosper, ainsi que de feu M. J.-A. Gravel, de la maison de librairie Fabre et Gravel, et de M. J.-O. Gravel, qui fut l'un des industriels les plus en vue de Montréal. Claude, le deuxième, est l'ancêtre de feu Mgr Gravel, premier évêque de Nicolet, de feu le vicaire général Gravel, de St-Hyacinthe, ainsi que des Gravel des Bois-Francis.

II — Claude, né à Château-Richer en 1662, épousa en 1687, dans cette paroisse, Jeanne Cloutier, soeur d'Élisabeth Cloutier, épouse de Nicolas Gamache, seigneur de L'Islet. Il mourut à Château-Richer en 1724. Il avait douze enfants,

dont cinq filles et sept garçons. L'un d'eux, Jean, est l'ancêtre des Gravel de l'Île Jésus, où il alla s'établir en 1730. Un autre, Pierre, fut notaire.

III — Pierre Gravel, né en 1695 à Château-Richer, marié en 1721 à Marguerite Prieur, à Château-Richer; exerça la profession de notaire. Décéda à Château-Richer en 1761.

IV — Pierre Gravel, fils du notaire du même nom et de Marguerite Prieur, né en 1721 à Château-Richer; épousa Marie-Anne Bureau en 1746; décédé à Château-Richer en 1793.

V — Pierre Gravel, fils de Pierre Gravel et de Marie-Anne Bureau, né à Château-Richer en 1755; épousa Agnès Doyon en 1781 à Château-Richer; alla mourir en 1817 à St-Antoine-sur-Richelieu, où ses quatre fils étaient allés s'établir.

VI — Pierre Gravel, fils aîné de Pierre Gravel et d'Agnès Doyon, né à Château-Richer en 1783, alla s'établir, vers 1804, à St-Antoine-sur-Richelieu, avec ses trois jeunes frères, Charles, Prisque et Nicolas — père de feu Mgr Gravel. Épousa Rose Bonin en 1809. Mourut à St-Antoine en 1850.

VII — Louis Gravel, fils de Pierre Gravel et de Rose Bonin, né à St-Antoine en 1812, fit ses études classiques au collège des Sulpiciens; épousa Amélie Gladu en 1835; vécut toute sa vie à St-Antoine, où il fut inhumé en 1889. Père de feu M. le grand vicaire Gravel, de St-Hyacinthe (1843-1901), et de feu le docteur L.-J. Gravel, d'Arthabaska (1840-1888) (L'abbé Charles-Édouard Mailhot, *Les Bois-Francs*, p. 247).

LES DISPARUS

Mallet, Edmond — Né à Montréal le 17 novembre 1842, du mariage de Narcisse Mallet et de Angèle Chagnon dit Raymond. Il émigra fort jeune aux États-Unis où il prit part à la guerre de Sécession. Il s'y distingua et finit la guerre avec le grade de major. Soldat, fonctionnaire, littérateur, collectionneur, patriote, le major Mallet fut une des gloires de l'élément canadien-français aux États-Unis. Décédé à Washington le 12 avril 1907.

LETTRE DE L'ABBÉ ROBIN A L'HON. LOUIS DE
SALABERRY

Monsieur,

J'étois à Québec où je suis venu pour quelques jours, pour faire ma retraite annuelle, lorsque j'ai reçu votre lettre. Ce fut Mr Deleri chés qui je soupai, avant de m'enfermer, qui me l'a remit. Non, Monsieur, je n'ai jamais cru que l'absence fut capable de diminuer en vous les sentiments de l'amitié que vous m'avez témoigné depuis que j'ai eu l'honneur de faire votre connoissance. Mais il y avoit si longtemps que je n'avois reçu de vos nouvelles, que ne sachant plus comment m'y prendre pour en avoir, je pris la liberté de vous faire ce petit reproche, quoique dans le fond de mon âme je crusse tout le contraire. Vous me pardonnerés bien cette petite ruse. La crainte de perdre un aussi bon ami que vous me l'a suggérée.

J'ai vu d'ailleurs à Québec MM. Vassal et Bouchet avec lesquels j'ai beaucoup parlé de vous, qui m'auroient persuadé le contraire, toutes fois j'avois eu la foiblesse de le croire. En un mot, nous sommes toujours amis, c'est tout ce que je désire.

Je sçais un gré infini au petit Edward de ne pas m'oublier. Le pauvre enfant je pense souvent à lui, et au milieu de mon ennui qui est presque continuel à St François, j'éprouve quelque soulagement, lorsque je me le représente sautant sur mes genoux en chantant *hali, hola* et allant de là se jeter au col de sa bonne maman, en lui disant, *Que tu es belle*, ma belle *souris blanche*. Que ne suis-je encore dans ce temps, mais Quoiqu'il en soit, ma solitude commence un peu à me devenir moins insupportable en quelque manière. Mr Tacheureau, seigneur de Ste Marie, et le curé qui est Mr Villade que vous connoissés sans doute, font tout ce qu'ils peuvent pour m'égayer. Je les vois souvent. J'ai aussi à St-François une petite société, Mme Launière et ses trois demoiselles, quoique dans un état de détresse qui fait de là peine, ne laissant pas d'être un adoucissement à ma tristesse. Mr Gamelin et son épouse, qui est une delle Dechenau, sont aussi de notre société, et tout cela chasse la mélancolie. Le pauvre Gamelin, quoi-

que juge à paix, n'est ni docte ni docteur. Sa bonnhomie fait cependant rire quelque fois. Enfin je m'en tire comme je peux, je l'ai au reste bien mérité.

Je vous prie de vous charger auprès de *Mdme* Sallaberrri, de mes respects, et des sentiments du plus sincère attachement pour toute votre famille.

J'ai l'honneur d'être Vôtre avec la plus parfaite considération.

Votre très humble
et très obéissant serviteur,

F. ROBIN, Ptre

Québec, le 23 janvier 1799 (1).

LES DISPARUS

Desnoyers, L'abbé Isidore — Né à Saint-Vincent de Paul de l'île Jésus le 5 février 1819. Ordonné prêtre le 16 août 1846, il fut curé de Farnham puis de Sainte-Rosalie. Son état de santé le força à se retirer du ministère. Il consacra ensuite sa vie à recueillir des notes sur les paroisses du diocèse de St-Hyacinthe. Il amassa une documentation précieuse (aujourd'hui conservée à l'évêché de Saint-Hyacinthe) sur plus de cinquante paroisses. Décédé à Saint-Hyacinthe le 24 mars 1891. Cf. *Bulletin paroissial de Saint-Pie pour 1917*.

Phaneuf, Révd. Frère Elie — Né à Salvail, comté de Saint-Hyacinthe, le 25 décembre 1875, de Zéphirin Phaneuf et de Elisa Chartier. En 1890, il entra au noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes. Après avoir enseigné à Québec, à Saint-Jean et à Ottawa, il devint professeur au collège Mont-Saint-Louis, à Montréal. Décédé le 31 août 1922. Il avait publié *Généalogie de la famille Phaneuf*, et avait collaboré à différents journaux et revues sous le pseudonyme de Elie de Salvail.

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice.

L'ÉRABLE CANADIEN

M. Sarrazin, Médecin de Québec, Correspondant de l'Académie, a trouvé dans l'Amérique Septentrionale quatre espèces d'Érable, qu'il a envoyées au Jardin Royal, après leur avoir imposé des noms. La 4^{me} qu'il appelle *Acer Canadense Sacchariserum, fructu minori*. D. Sarrazin, est un Arbre qui s'élève de 60 ou 80 pieds, dont la Sève, qui monte depuis les premiers jours d'Avril jusqu'à la moitié de Mai, est assez souvent sucrée, ainsi que l'ont aisément reconnu les Sauvages & les Français. On fait à l'Arbre une ouverture, d'où elle sort dans un Vase qui la reçoit, & en la laissant évaporer, on a environ la 20^{ème} partie de son poids, qui est de véritable Sucre, propre à être employé en Confitures, en Sirops, &c. Un de ces Arbres qui aura 3 ou 4 pieds de circonférencé, donnera dans un Printems, sans rien perdre de sa vigueur, 60 ou 80 livres de Sève. Si on en vouloit tirer davantage, comme on le pourroit, il est bien clair qu'on affaibliroit l'arbre, & qu'on avanceroit sa vieillesse.

Cette Sève pour être sucrée demande des circonstances singulières, qu'on ne devineroit pas, & que M. Sarrazin a remarquées par ses expériences. 1^o Il faut que dans le tems qu'on la tire, le pied de l'Arbre soit couvert de Neige, & il y en faudroit apporter, s'il n'y en avoit pas. 2^o Il faut qu'ensuite cette Neige soit fondue par le Soleil, & non par un air doux. 3^o Il faut qu'il ait gelé la nuit précédente. Cette espèce de manipulation, dont la Nature se sert pour faire le Sucre d'Érable, ressemble assez à quelques opérations délicates de Chimie, où l'on fait des choses qui paroissent opposées, & ou celles qui paroissent les plus semblables, ne sont pas équivalentes pour l'effet.

Encore une remarque curieuse de M. Sarrazin, c'est que la Sève de tel Érable qui ne sera point bonne à faire du Sucre, le deviendra une demi-heure, ou tout au plus une heure après que de la Neige, dont on aura couvert le pied de l'Arbre, aura commencé à fondre. Cette Neige s'est donc portée dans les tuyaux de l'Érable, & y a opéré avec une grande vitesse. (*Acad. des Sciences, 1730*).